

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du Jeudi 29 Mars 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 7.9, 8.1, 8.2, 8.3, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 9.1, 9.2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h30.

**Etaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (jusqu'au 3.3), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à partir du 1.1.1), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au 6.4), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 0.2), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 1.1.1 puis repartie lors de l'examen du rapport 1.1.1), Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 7.1), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : Mme Andrée ANTOINE suppléante de M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chaléze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Michel GABRIEL suppléant de M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauconne : M. Bernard VOUGNON (jusqu'au 0.2) Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Philippe LEGRAND suppléant de M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO suppléante de M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY François : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET (à partir du 0.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamiroille : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 0.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Noiron : M. Claude MAIRE Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 0.2) Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Puget : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (jusqu'au 0.2), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE (jusqu'au 1.1.2) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET à partir du 1.1.1 Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : Mme Géraldine LAMBLA suppléante de M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieille : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Pascal PETETIN suppléant de M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Etaient absents :** Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Danielle POISSENOT, M. Clément DELBENDE, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET Cussey-sur-l'Ognon : (Vacance de siège) Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieille : M. Philippe PERNOT Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine BARTHELET

#### Procurations de vote :

**Mandants :** J. ACARD, E. ALAUZET (jusqu'au 0.2), AS. ANDRIANTAVY (à partir du 3.4), S. BARATI-AYMONIER, T. BIZE, N. BODIN, P. BONNET, P. BONTEMPS (à partir du 0.2), C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 0.2), YM. DAHOUI (à partir du 1.1.1), ML. DALPHIN, C. DELBENDE, L. FAGAUT, A. GHEZALI, T. MORTON (jusqu'au 0.2), D. POISSENOT (jusqu'au 6.4), K. ROCHDI (à partir du 7.2), M. SEBBAH, C. THIEBAUT (jusqu'au 7.1), G. VAN HELLE, B. VOUGNON (à partir du 1.1.1), S. RUTKOWSKI, P. CORNE, P. BELUCHE (à partir du 1.1.1), JM. BOUSSET, A. JACQUEMET (à partir du 1.1.1), Y. DELARUE (à partir du 1.1.3)

**Mandataires :** P. MOUGIN, P. CURIE (jusqu'au 0.2), C. CAULET (à partir du 3.4), Y. POUJET, C. LIME, S. WANLIN, C. WERTHE, M. LOYAT (à partir du 0.2), P. GONON (jusqu'au 0.2), M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), S. PESEUX, E. MAILLOT, J. GROSPELLIN, M. ZEHAF, C. MICHEL (jusqu'au 0.2), M. LEMERCIER (jusqu'au 6.4), D. SCHAUSS (à partir du 7.2), M. OMOURI, K. ROCHDI (jusqu'au 7.1), R. STHAL, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), J. CANAL, J. LOUISON, T. JAVAUX (à partir du 1.1.1), F. BAILLY, P. ROUTHIER (à partir du 1.1.1), M. DONEY (à partir du 1.1.3)

Délibération n°2018/004067

Rapport n°1.1.1 - Budget Primitif 2018

## Budget Primitif 2018

**Rapporteur** : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

**Commission** : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

### Résumé :

Le budget primitif regroupe l'ensemble des moyens nécessaires à la mise en œuvre des politiques du Grand Besançon, selon la stratégie développée dans le rapport. Conforme aux grandes lignes exposées lors du débat d'Orientations Budgétaires du 15 février dernier, il s'élève en 2018 à **247,4 M€ pour le budget principal et ses différents budgets annexes** (mouvements réels avec neutralisation des subventions d'équilibre).

Le débat d'orientations budgétaires qui est intervenu lors du Conseil communautaire le 15 février dernier a permis de dresser une première esquisse du Budget Primitif 2018. Nous avons pu débattre à cette occasion du contexte général et national dans lequel s'inscrivait cette préparation budgétaire, de la stratégie financière à poursuivre, ainsi que des orientations pour 2018 et les années suivantes.

Le projet de Budget Primitif soumis aujourd'hui à l'examen du Conseil communautaire constitue la **concrétisation chiffrée et affinée** de ces orientations.

Comme nous avons pu le souligner, considérant tous les changements intervenus, **l'année 2018 constitue un rendez-vous majeur pour le Grand Besançon, un rendez-vous avec son avenir.** Notre structure est en effet aujourd'hui face à des choix cruciaux qu'elle doit réaliser pour assumer le mieux possible son rôle de pôle d'attractivité, de rayonnement, mais aussi de cohésion et de coopérations.

L'Agglomération continue sa mutation, au sein d'un territoire régional lui-même élargi. Bien évidemment, cette mutation n'est pas nouvelle, notre structure intercommunale se construisant progressivement depuis 2001, année de transformation du District en Communauté d'Agglomération, mais il est vrai qu'elle s'accélère très nettement depuis quelques années. 2017 avait marqué l'extension du périmètre à 15 nouvelles communes, mais aussi le transfert des compétences relatives aux zones d'activités économique, au commerce, au tourisme puis au PLUI.

**2018 marque une nouvelle étape de renforcement de l'Agglomération**, avec la reprise de nouvelles compétences depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (**l'eau et l'assainissement et la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations**), mais également la **poursuite des mutualisations** et, bien sûr, la réflexion qui se poursuit sur un éventuel passage en Communauté Urbaine. Ces transformations sont, nous le savons, souvent complexes, d'autant qu'elles interrogent un modèle territorial et de gouvernance que nous avons toujours connu.

Pour autant, dans un contexte national et régional lui-même en mutation accélérée, le renforcement de l'intercommunalité répond à des **enjeux forts, de positionnement, d'équilibre, de visibilité, d'attractivité, de cohérence, et la réponse que nous devons donner aujourd'hui ensemble à ces défis déterminera en grande partie ce que sera notre territoire demain...**

Cette consolidation est d'autant plus indispensable dans un contexte financier qui reste contraint (comment aurait-il pu en être autrement au vu de la situation des finances publiques et plus particulièrement de celle de la dette publique ?), et alors que l'Agglomération s'engage, avec 321 autres collectivités, dans une contractualisation avec l'Etat, qui va limiter l'évolution de ses dépenses de fonctionnement pour la période 2018-2022. Ce n'est pas nouveau, même si la difficulté réside dans la prolongation de l'effort imposé avec des contours encore incertains, et correspond partiellement aux orientations fixées par notre stratégie budgétaire : **la maîtrise du fonctionnement au service de la pérennité de notre action et du renforcement de l'investissement.**

Un de nos atouts en effet, nous l'avons souligné lors des orientations budgétaires, c'est **que la situation financière de l'Agglomération demeure saine, encadrée par une prospective pluriannuelle, confirmée en 2018.** Elle permet le déploiement dans les années à venir de notre projet : toutes les collectivités n'auront pas cette capacité...

Cette réalité, nous devons la saisir pour mettre en œuvre un **projet opérationnel, priorisé et collectif pour l'avenir.** C'est le sens du **projet de territoire** qui sera finalisé prochainement.

**C'est aussi le sens du budget primitif 2018, qui donne les moyens de la concrétisation progressive de ce projet, dans le cadre d'une gestion rigoureuse et responsable sur le long terme.**

Ce projet, construit à partir d'une approche participative, s'appuie sur des valeurs et des convictions fortes, dont le partage conditionne aussi sa réussite: la solidarité, la cohésion, et plus globalement la confiance dans les atouts de notre territoire et dans la singularité de ce que nous avons à apporter à ses habitants. Il constituera le moteur et le guide de notre action, autour de **4 grandes orientations, qui constituent le socle tant de notre action que le fondement de la solidarité communautaire, et dont la déclinaison apparaît au budget 2018**, en investissement comme en fonctionnement.

- **Susciter l'effervescence** : avec notamment l'émergence de la Cité Internationale des savoirs et de l'innovation à Saint-Jacques et de la Grande Bibliothèque, mais également la poursuite d'événements comme le Salon du Livre, les Mardis des Rives, la Fête d'Agglomération, et la préparation de l'évènement autour de la thématique « outdoor » ;
- **Dynamiser nos alliances** : avec le soutien aux projets universitaires, le développement de la stratégie touristique et culturelle, le renforcement des coopérations, avec la promotion et l'organisation entre les pôles métropolitains d'une dynamique de développement multipolaire et de réseaux, au sein de la région et au-delà, y compris à l'international notamment en direction de la Suisse ;
- **Renforcer notre cohésion** : avec la dynamisation du cœur d'agglomération et des communes, la qualité de vie, la valorisation du patrimoine naturel, le déploiement du dispositif d'aides aux communes ...
- **Anticiper les transitions** énergétique, économique, numérique, de mobilité, alimentaire, urbanistique : avec notamment l'aménagement des zones d'activités économique, l'excellence numérique, le développement des énergies renouvelables et des circuits courts, le renforcement de la multimodalité...

**Le budget 2018 confirme donc la mobilisation de l'Agglomération et sa capacité à innover, dans le respect à la fois de ses engagements et de son cadrage financier.**

\*\*\*\*\*

### **Plan du rapport de présentation du BP 2018**

#### **Partie 1 : Le contexte de préparation budgétaire**

- A. Rappel des orientations budgétaires et de la stratégie du Grand Besançon
- B. La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018 à 2022 et la Loi de Finances 2018
- C. La déclinaison d'un projet ambitieux et collectif

#### **Partie 2 : Les équilibres du BP 2018**

- A. Le budget consolidé
- B. Le budget principal
- C. Les budgets annexes

#### **Annexes :**

- *Présentation synthétique du BP 2018 par chapitre budgétaire*
- *Ratios financiers du budget principal*
- *Note de présentation synthétique retraçant les principales informations financières du BP 2018 (article 107 de la loi NOTRe)*
- *BP 2018 détaillé par commission*
- *Listes des emplois permanents et des emplois non permanents par budget.*

## I - Le contexte de préparation budgétaire

### A. RAPPEL DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET DE LA STRATEGIE DU GRAND BESANCON

#### 1. Le contexte national et ses conséquences sur les finances locales

##### - Le contexte national

La Loi de Finances 2018 et la Loi de Programmation des finances publiques pour 2018-2022 définissent les orientations nationales qui viennent impacter les budgets locaux. Celles-ci mettent ainsi en avant **la réduction des déficits publics et de la dette publique, en organisant une baisse de la dépense publique considérée comme une des conditions du retour de la croissance**. En termes de croissance tout d'abord, la note de conjoncture de l'INSEE de décembre 2017 souligne que « la France garde la cadence ».

Depuis la fin de l'année 2016 en effet, l'activité française garde un rythme soutenu (+ 0,5 à 0,6 % par trimestre) avec un taux de croissance annuel de 2,2 % atteint cet été, ce qui représente un niveau inédit depuis 2011, dans un contexte européen et mondial plutôt favorable, mais qui jusqu'à présent avait peu d'influence sur la France. **La croissance annuelle atteindrait ainsi +1,9 % en 2017 et l'acquis pour 2018 serait déjà de + 1,7% à mi-année.**

L'INSEE souligne en effet que l'économie française pourrait poursuivre sur sa lancée au cours des prochains trimestres (+ 0,6 % fin 2017, + 0,5 % début 2018 puis + 0,4 % au printemps). La croissance serait ainsi tirée par la vigueur de la demande globale, notamment du fait **du commerce extérieur** (grâce notamment aux produits agricoles et au tourisme), mais surtout du fait de la **demande intérieure**.

L'INSEE constate d'une part une **progression du climat des affaires** qui a atteint en novembre 2017 son plus haut niveau depuis début 2008, mais également de **la confiance des ménages**. Ceux-ci en effet bénéficieraient de revenus d'activités dynamiques, qui leur permettraient, malgré la hausse prévue de l'inflation et les effets de calendrier des mesures fiscales (réforme de la taxe d'habitation à venir), de diminuer rapidement le taux d'épargne et d'accélérer les dépenses d'investissement. S'agissant du chômage, celui-ci devrait diminuer légèrement, à 9,4 %, sous l'impact des créations d'emplois marchands et malgré la diminution prévue des emplois non marchands.

Parallèlement, depuis fin 2016, l'inflation réapparaît nettement. **Elle atteint + 1,2 % sur un an en novembre 2017** (contre 0,5 % en novembre 2016), en lien avec la remontée du cours du pétrole. D'ici à mi-2018, elle continuerait de s'élever pour atteindre +1,6 % en juin.

**La Loi de Finances est basée sur des prévisions de croissance de 1,7 % pour 2018 et d'une inflation prévisionnelle à 1 %.**

**Cette trajectoire, tant de la croissance que de l'inflation, est déterminante dans les orientations données en matière de redressement des finances publiques, et dans l'atteinte des critères de Maastricht qui constituent des engagements de l'Etat français.**

La situation des finances publiques apparaît ainsi comme un **élément de fragilisation tant pour la crédibilité de la France auprès de ses partenaires européens que pour l'avenir du pays**. En effet, la France se situe toujours en queue de peloton au niveau européen avec l'Espagne, la moyenne des déficits publics dans la zone euro étant de 0,9 % du PIB avec plus de dix pays présentant désormais des comptes publics excédentaires.

La problématique du déficit public est dès lors logiquement au cœur de l'ensemble des débats sur la situation des finances publiques et les perspectives pour l'avenir, car ce déficit est devenu profondément structurel et donc préoccupant. Même si son aggravation tend à ralentir depuis 2010, il reste très conséquent : pour 2016, il était encore de **3,4% du PIB**.

**Pour 2017, le déficit public est estimé à 2,9% du PIB** et, à la fin du deuxième trimestre 2017, l'INSEE annonçait **une dette publique au sens de Maastricht de 2 231,7 Md€**, en hausse de 22 Mds par rapport au trimestre précédent, soit un taux de 99,2% du PIB. **L'objectif est fixé à 96,7% du PIB fin 2017.**

Lors de sa conférence de presse le 22 janvier 2018, le Président de la Cour des Comptes, Didier Migaud, s'il se réjouissait « qu'un effort réel ait été entrepris dans la loi de finances initiale pour 2018 », s'inquiétait toutefois tant de son insuffisance que de sa fragilité. Il a ainsi souligné que la baisse du déficit public, passant en 2017 pour la première fois depuis dix ans sous le seuil des 3%, résultait essentiellement de recettes supérieures aux prévisions, en lien avec l'amélioration de la conjoncture économique et s'inquiétait des dépenses supplémentaires et pérennes annoncées par l'Etat.

*Il a rappelé que « même avec un déficit ramené sous la barre des 3 %, la France continue de présenter une situation financière plus dégradée que celle de la quasi-totalité de ses partenaires de la zone euro » et a souligné que la baisse du déficit public visée pour 2018 est « atteignable [...] mais serait en tout état de cause très faible, et d'autant plus modeste que la croissance prévue est soutenue par rapport aux dernières années ». Et même si cet objectif est jugé limité, la Cour des comptes estime que les pouvoirs publics ne disposent "que de peu de marge pour, en 2018, maintenir le déficit public en dessous de trois points de PIB et, à moyen terme, faire face à un ralentissement économique ou un éventuel choc conjoncturel défavorable".*

C'est dire les incertitudes qui pèsent sur la situation des finances publiques et leur « redressement », alors même que la Loi de Programmation des finances publiques a fixé des objectifs clairs pour 2018-2022. Objectifs qui, toutefois, n'esquissent une véritable réduction du déficit annuel de l'Etat qu'à compter de 2020 :

En points de PIB	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Déficit public	-2,9	-2,8	-2,9	-1,5	-0,9	-0,3
Dette publique	96,7	96,9	97,1	96,1	94,2	91,4
Dépense publique	54,7	54	53,4	52,6	51,9	51,1

Il a été considéré comme incontournable que l'ensemble des administrations publiques soit associé à l'effort de réduction des dépenses publiques, quelles que soient d'ailleurs les responsabilités de chacune dans la constitution de la dette publique ou même les efforts réalisés ces dernières années. Cela fait l'objet de débats la réduction des dépenses publiques visant insuffisamment les dépenses de l'Etat, qui est pourtant à l'origine de la plus grande partie du déficit public. Dans ce cadre, les dépenses de l'Etat ne devraient progresser que de 0,7 % par an.

Les collectivités locales, nous l'avons évoqué lors des orientations budgétaires, sont ainsi à nouveau étroitement impliquées dans la trajectoire globale des finances publiques d'ici à 2022, selon des modalités toutefois modifiées.

**L'effort demandé aux collectivités territoriales pour la période 2018 à 2022 représente une économie de 13 Md€ de dépenses de fonctionnement au regard de l'évolution dite « naturelle » de ces dernières ; en fait, cet effort est calculé par rapport à une trajectoire déjà réduite des dépenses de fonctionnement des collectivités locales à 2,5% par an (sur la base du constaté depuis 2012 extrapolé pour les années à venir).**

**Le respect de l'objectif implique une évolution annuelle de 1,2% par an des dépenses de fonctionnement des collectivités locales, objectif qui devient prescriptif à compter de 2018. Il se fera sans baisse des dotations de l'Etat, qui sont stabilisées sur la période.**

Nous y reviendrons plus en détail dans la partie consacrée à la Loi de Finances.

Rappelons juste, ici, que les collectivités, qui ne représentaient que 3,5% du déficit public en 2012, ont contribué à sa réduction à hauteur de 26,5% en 2016 et sont désormais excédentaires au sens de Maastricht, tandis que l'Etat, qui représentait 81% du déficit, y a contribué à hauteur de 30%.

Soulignons enfin que le « besoin de financement », qui correspond au déficit au sens de Maastricht, est en fait de l'endettement, qui, pour les collectivités, est strictement réservé à l'investissement, porteur de croissance et d'emploi.

Si la contractualisation marque la poursuite des contraintes pour les collectivités de manière durable, les objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'un soutien à l'investissement, tout en maîtrisant l'endettement rejoignent les grandes orientations de la prospective du Grand Besançon, confirmée pour 2018 mais avec des contraintes absolues qui interdisent certaines évolutions, ce qui pourra s'avérer sévère et difficilement atteignable.

## 2. La confirmation de la stratégie pluriannuelle de l'Agglomération

Nous l'avons évoqué lors des orientations budgétaires, la stratégie financière et budgétaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon repose sur un double objectif.

- **Celui, tout d'abord, de mener une politique ambitieuse en matière d'investissement, au service du développement économique et de l'attractivité de son territoire.** Au total, en 2017, le Grand Besançon aura investi (sous réserve des derniers mouvements de clôture en cours) **11,7 M€ sur son budget principal et plus de 27 M€ tous budgets confondus** (hors opérations réelles de récupération de TVA sur le budget Transports), **portant le total des investissements réalisés à plus de 592 M€ sur la période 2001 à 2017.**

Le niveau des restes à réaliser (5 M€ contre en moyenne 3 M€ les années précédentes) témoigne par ailleurs de l'engagement opérationnel de nouvelles opérations

**Actualisé en juin dernier (il le sera à nouveau en juin 2018, pour être au plus proche des calendriers opérationnels des projets), le plan pluriannuel d'investissement confirme la poursuite de cette dynamique. Il prévoit un investissement global sur le budget principal de 92 M€ en crédits de paiement sur la période 2016-2020, avec par conséquent une possibilité accrue d'inscription de crédits de paiement sur la fin de période et en début de mandat suivant.**

- La seconde volonté, en totale cohérence et complémentarité avec la première, consiste à mener **une politique de gestion financière responsable sur le long terme**, destinée à ne pas reporter sur les générations futures des charges de fonctionnement ou de dette mal dimensionnées. Elle repose sur
  - **une action forte de maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement**, dont la nécessité est en tout état de cause confirmée par l'effort demandé aux collectivités de plafonnement des dépenses de fonctionnement (1,1 % par an pour le bloc communal);
  - **avec en complément, un nécessaire recours à la fiscalité de façon modérée et graduée.**

### TAUX D'IMPOSITION

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux TH	9,47%	9,51%	9,55%	9,59%	9,63%	9,63%	9,63%
Taux FB	0,50%	0,76%	1,02%	1,28%	1,54%	1,54%	1,54%
Taux FNB	1,16%	1,16%	1,17%	1,17%	1,17%	1,17%	1,17%
Taux CFE	25,69%	25,76%	25,95%	26,13%	26,26%	26,34%	26,42%

### EVOLUTION NOMINALE DES TAUX D'IMPOSITION

	Moy.	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17	2019/18	2020/19
Taux TH	0,2%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%		
Taux FB	15,1%	52,6%	33,7%	25,1%	20,6%		
Taux FNB	0,2%	0,0%	0,9%	0,0%	0,0%		
Taux ménages	1,2%	2,6%	2,5%	2,5%	2,4%		
Taux CFE	0,6%	0,5%	0,7%	0,7%	0,5%	0,3%	0,3%

*L'évolution du taux de CFE est plafonnée en cas d'utilisation de la majoration spéciale, sur la moyenne nationale n-1. Ce taux moyen national 2017 de CFE s'établissait à 26,29 %.*

Les taux indiqués n'incluent pas les taux additionnels liés à la taxe GeMAPI (calculés en fonction du produit voté par la CAGB).

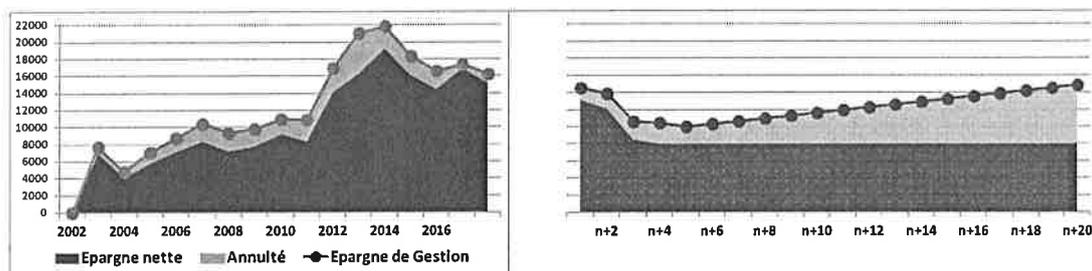
**Il faut rappeler que l'impact en euros par contribuable reste une nouvelle fois très limité.**

S'agissant du foncier bâti et de la taxe d'habitation, l'effort (réparti respectivement à hauteur de 80 % et 20 %) représenterait en 2018 pour un contribuable moyen (base d'imposition de 3 500 € pour la taxe d'habitation et 1 750 € pour le foncier bâti), une augmentation de **1,40 € pour la taxe d'habitation et 4,55 € pour le foncier bâti** (légèrement en deçà de ce qui avait été simulé lors des Orientations Budgétaires).

Rappelons que la légère hausse du taux de la taxe d'habitation sera par ailleurs plus que neutralisée par le nouveau dégrèvement (de 30% en 2018) pour les contribuables en bénéficiant.

De même, concernant la cotisation foncière des entreprises, la hausse de taux, appliquée aux entreprises soumises à la base minimum (70,4 % des contribuables), représenterait une évolution de cotisation comprise **entre 1 € et 9 €** par entreprise en 2018.

**L'utilisation parallèle et complémentaire de ces 2 leviers** (action forte de maîtrise des dépenses de fonctionnement et recours à la fiscalité de façon modérée et graduée) permet à l'Agglomération de conserver un niveau d'autofinancement significatif (l'étiage minimal pour l'épargne nette étant de 8 M€ dans la prospective financière) pour être en capacité de réaliser son programme d'investissement tout en maîtrisant l'endettement (pour ne pas reporter la charge sur le fonctionnement des années futures).



**La situation fin 2017 confirme la stricte tenue de la prospective, avec une capacité de désendettement maîtrisée** : elle est de 4,4 ans tous budgets confondus fin 2017 en baisse depuis 2014, et à un niveau inférieur à 2013 (4,6 ans). Les efforts accomplis en termes de maîtrise des dépenses de fonctionnement ont ainsi permis d'atténuer l'impact de la diminution des dotations de l'Etat. **La baisse contenue des niveaux d'épargne, conforme à la prospective, en témoigne : en 2017, et sous réserve des derniers équilibres, l'épargne nette serait consolidée par rapport à 2016.**

La hausse de la fiscalité est intervenue sur la période de façon indispensable, et en complément des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement, pour soutenir le niveau d'épargne.

Cette mise sous contrainte des dépenses de fonctionnement devra se poursuivre à l'avenir, avec une baisse programmée de **4,7 % par an des charges ajustables d'ici à 2020 et une maîtrise de la masse salariale (1,5 % par an maximum**, impliquant une légère baisse des effectifs à périmètre constant).

En 2018, le travail se poursuit donc pour réformer l'administration intercommunale et parvenir à compresser encore les dépenses de fonctionnement.

**Le Budget Primitif 2018 est construit conformément aux engagements pris dans le respect de la prospective. Il permet d'engager la mise en œuvre opérationnelle progressive des projets du PPIF, de poursuivre l'action de la CAGB, en développant même certaines politiques prioritaires tout en inscrivant la dynamique de l'Agglomération dans le temps.**

## **B. LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018 A 2022 ET LA LOI DE FINANCES 2018**

Les principales dispositions concernant le bloc communal sont les suivantes :

### **- La stabilisation des concours financiers aux collectivités**

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018 à 2022 (LPFP) détermine le montant des concours financiers de l'Etat de la façon suivante :

	Md€	2018	2019	2020	2021	2022
Total des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales		48,11	48,09	48,43	48,49	48,49
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée		5,61	5,71	5,95	5,88	5,74
Taxe sur la valeur ajoutée affectée aux régions		4,12	4,23	4,36	4,50	4,66
Autres concours		38,37	38,14	38,12	38,10	38,10

Pour la durée de la programmation, l'ensemble des concours financiers est plafonné à ces montants, à périmètre constant. Il convient de souligner que **cette stabilisation globale ne signifie pas une stabilisation annuelle par collectivité**, d'une part en raison de l'intégration dans ce montant global plafonné, du FCTVA et de la TVA transférée aux régions (les autres concours, et notamment la DGF et les compensations fiscales étant en baisse de 0,7 % entre 2018 et 2022) et d'autre part, en raison des besoins de financement annuels (par exemple en faveur des dotations de péréquation, Dotations de Solidarité Urbaine et Rurale notamment).

#### - La contractualisation avec l'Etat

Parallèlement, et de manière indépendante à la fixation des concours financiers de l'Etat, contrairement au précédent programme d'économies 2014-2017 (qui avait fixé une baisse de dotations de 11 Md€ ramenée ensuite à 10 Md€ en 3 ans), **est mis en place un dispositif visant un objectif national d'économie pour les collectivités territoriales de 13 Md€ sur 5 ans, à l'horizon 2022 par rapport à l'évolution tendancielle des dépenses de fonctionnement** avec un plafonnement du taux d'évolution de ces dernières à 1,2 % par an (1,1 % pour le bloc communal). Les objectifs à respecter sont les suivants :

<b>Collectivités territoriales et EPCI</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Dépenses de fonctionnement	1,2 %	1,2 %	1,2 %	1,2 %	1,2 %
Pour l'évolution du besoin de financement en Md€:					
Réduction annuelle du besoin de financement	- 2,6	- 2,6	- 2,6	- 2,6	- 2,6
Réduction cumulée du besoin de financement	- 2,6	- 5,2	- 7,8	- 10,4	- 13,0

Ces contrats d'objectifs concernent les collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement constatées dans le compte de gestion 2016 du budget principal sont supérieures à 60 M€, soit **322 collectivités** dont 62 EPCI et dont 3 collectivités dans le Doubs (le Département, la Ville de Besançon et le Grand Besançon). Ils seront signés à partir de mars 2018 et au plus tard avant le 30 juin, pour une durée de 3 ans (2018-2020).

Cet objectif est modulé par strate de collectivités, **de manière plus rigoureuse pour le bloc communal, à 1,1% par an** (1,4 % pour les départements et 1,2 % pour les régions), mais intègre également le cas échéant des **critères, calculés par l'Etat permettant de tenir compte de la spécificité de chaque collectivité**.

Ainsi, l'évolution plafonnée peut être **assouplie ou renforcée** selon 3 critères : évolution de la population et du nombre de logements, revenu moyen par habitant et existence de quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, efforts de gestion déjà réalisés. Calculé par l'Etat et apprécié par rapport aux moyennes des autres collectivités, chacun de ces critères peut déboucher sur **un bonus ou un malus de 0,15 point**.

L'objectif de 1,1% sur la période, qui sera apprécié sur **la base des comptes de gestion, s'entend annuellement, dont inflation, à périmètre constant (à définir) et hors budgets annexes (les subventions d'équilibre sont néanmoins prises en compte)**.

Cet effort sera donc d'autant plus contraignant dans un contexte de reprise probable de l'inflation (prévue à 1,75 % en fin de période), et alors même que « l'indice des prix des dépenses communales est en moyenne de 0,5 % plus élevé que l'inflation », comme le souligne Philippe Laurent dans le Journal des Maires de février 2018.

**La question de l'analyse des périmètres, en sus de l'application des critères de modulation de l'effort qui constitue aujourd'hui une source d'incertitude, fera également l'objet d'une grande vigilance** dans le cadre des discussions à intervenir avec l'Etat au 1<sup>er</sup> semestre 2018, notamment s'agissant des transferts de compétences mais également de la question des subventions d'équilibre aux budgets annexes (avec la problématique du renouvellement de la DSP Transports en 2018 pour le Grand Besançon).

A noter que les collectivités concernées par les contrats devront aussi respecter un plafond de désendettement : ainsi, sur le budget principal, la capacité de désendettement (ratio qui rapporte l'encours de dette à la capacité d'autofinancement brute) devra être inférieure à 12 ans pour les communes et EPCI. Toutefois, seule la maîtrise de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal fera l'objet du dispositif prescriptif.

Cette contractualisation s'accompagne d'un mécanisme de « reprise financière » en cas de non tenue des objectifs.

Sur la base des derniers comptes de gestion, la mise en œuvre effective de ce mécanisme interviendra dès 2019 (sur la base des réalisations 2018 par rapport à 2017) après examen de l'écart entre le niveau des DRF exécuté et l'objectif fixé dans le contrat. En cas de dépassement, la « reprise financière » sera égale à 75 % de l'écart constaté, dans la limite de 2 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal (en cas de refus de contractualisation le malus sera égal à 100 % du dépassement).

A l'inverse, en cas de respect des contrats les collectivités concernées pourront bénéficier d'une majoration du taux de subvention des opérations bénéficiant de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

#### - Une Dotation Globale de Fonctionnement stabilisée

Au niveau national, le montant de la DGF passe de **30,9 Md€ en 2017 à 26,96 Md€ en 2018**.

Cette baisse de près de 4 Md€ correspond à la suppression de la DGF des régions, remplacée à partir de cette année par une fraction de TVA. Hormis cette évolution, le montant de la DGF est globalement stabilisé par rapport à 2017. **Il est donc mis fin aux baisses appliquées depuis 2014 à la DGF des collectivités au titre de la contribution au redressement des finances publiques.**

Pour autant, et comme chaque année, les montants individuels pourront être impactés par les règles habituelles de calcul de la DGF dont notamment l'écrêtement appliqué de façon uniforme à la dotation de compensation des EPCI pour financer la hausse de la péréquation (+ 110 M€ pour la DSU et + 90 M€ pour la DSR). Cet écrêtement devrait être de l'ordre de 2 %. **Compte tenu de ces éléments, pour l'Agglomération, la DGF 2018 est estimée à 18,3 M€ (contre un montant notifié de 18,5 M€ en 2017).**

Contrairement aux années précédentes, la Loi de Finances 2018 prévoit que **la totalité de la hausse de la péréquation soit financée au sein de la DGF par les écrêtements appliqués sur la DGF des communes et EPCI**. Traditionnellement, le financement de la progression de la péréquation était pris en charge pour moitié par les variables d'ajustement et pour moitié par les écrêtements internes à la DGF. Ce n'est pas le cas en 2018, pour permettre, sans trop ponctionner les variables d'ajustement de financer, sur ces dernières, la nouvelle prolongation des exonérations de taxe d'habitation 2017 au titre du dispositif dit « vieux parents » (hors nouveau système de dégrèvement donc), exonération qui donne lieu en 2018 au versement d'une compensation fiscale partielle.

#### - Les autres prélèvements opérés sur les collectivités locales

Le montant global des concours financiers de l'Etat aux collectivités étant soumis à un montant plafond il est prévu de compenser la hausse de certains concours par une ponction sur d'autres enveloppes, dites « variables d'ajustement ». **La Loi de Finances 2018 prévoit ainsi une minoration de 273 M€, différenciée par postes et strates de collectivités, répartie comme suit :**

**Tableau récapitulatif sur les variables d'ajustement en LF pour 2018**

(M€)	Montant 2016	Montant 2017	Baisse 2017-2018 PLF initial	Baisse 2017-2018 LF définitive	Montant 2018 LF définitive
DUOCTP (exclusivement bloc communal)	163 M€	51 M€	- 9 M€ / - 18 %	- 51 M€ / - 100 %	0
FDPTP (exclusivement bloc communal)	423 M€	389 M€	- 65 M€ / - 17 %	- 56 M€ / - 14 %	333 M€
Total DCRTP du bloc communal, dont :	1 175 M€	1 175 M€	- 199 M€ / - 17 %	- 117 M€	1 058 M€
part minorée en 2018 (DCRTP versée aux communes hors DSU et aux EPCI)		1 155 M€		- 117 M€ / - 10 %	1 038 M€
part non minorée en 2018 (versée aux communes DSU)		20 M€		-	20 M€
DCRTP (départements et régions)	2 148 M€	1 925 M€	- 43 M€ / - 2,2 %	- 43 M€ / - 2,2 %	1 882 M€
DoP (exclusivement Départements + Régions)	628 M€	536 M€	- 6 M€ / - 1,1 %	- 6 M€ / - 1,1 %	530 M€
Montant total des baisses			- 322 M€	- 273 M€	

Pour le bloc communal les variables d'ajustement soumises à minoration en 2018 sont constituées par :

- **la Dotation Unique de Compensation de Taxe Professionnelle qui est entièrement supprimée** : pour la CAGB, cela représente une perte de recettes de 44 K€.
- la DCRTP, minorée pour la première année en 2018 (l'Agglomération n'en bénéficiait pas),
- **le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe professionnelle**, intégré dans cette enveloppe depuis 2017. En 2018, la baisse est de - 14 % (contre une baisse de 8% en 2017), soit une perte pour l'Agglomération de 235 K€ (notifié 2017 : 1 673 K€ - prévision BP 2018 1 438 K€).

En revanche, les **compensations d'exonérations de foncier bâti, non bâti, de CVAE et de CFE (pour le bloc communal) seraient sorties du dispositif de variable d'ajustement** à compter de 2018, même si le taux de minoration cumulé de 2017 continuerait à s'appliquer.

#### - Le Fonds de péréquation (FPIC)

**La Loi de Finances 2018 maintient le montant du FPIC à 1 Md€ mais aménage le dispositif de garantie de sortie.**

Les ensembles intercommunaux non éligibles recevront une **attribution de garantie égale en 2018 à 85% de l'attribution (qu'il s'agisse de garantie ou pas) qu'ils ont reçue en 2017 contre 75 % prévu initialement**. L'Agglomération qui a perdu l'éligibilité au FPIC en 2017 bénéficiera donc de ce dispositif, **avec une recette attendue estimée à 1 558 K€** (contre un notifié de 1 661 K€ en 2017). En parallèle et comme l'an dernier, **le Grand Besançon devrait rester contributeur au FPIC**, avec une estimation (très difficile compte tenu des différents critères comparatifs utilisés pour le calcul du FPIC) à hauteur de **147 K€** (39 K€ en 2017).

#### - Les principales mesures fiscales

**Une des mesures fiscales importantes de la Loi de Finances 2018 est bien sûr le dégrèvement sur 3 ans de la taxe d'habitation sur la résidence principale.** En 2020, environ 80 % des foyers seront totalement dispensés du paiement de la taxe d'habitation : pour Besançon, cette proportion est estimée à 82,2%. Les chiffres ne sont pas disponibles pour les autres communes du Grand Besançon, qui, pour certaines, devraient selon toute vraisemblance présenter une proportion inférieure compte tenu d'un revenu fiscal moyen plus élevé.

Cette disposition s'applique progressivement à compter de 2018 sur 3 ans, par tiers des cotisations dues, pour tous les contribuables satisfaisant aux seuils de revenus.

L'Etat prendra en charge directement la part concernée par le dégrèvement **dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions 2017**. Les éventuelles augmentations de taux ou diminutions/suppressions d'abattement resteront à la charge des contribuables.

**Ainsi, ce nouveau dégrèvement doit rester neutre et transparent pour les collectivités qui conservent leur pouvoir de taux.**

**La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales 2018** est égale au taux de variation constaté entre novembre 2016 et novembre 2017 de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), **soit 1,2 %**.

**Une nouvelle exonération de CFE est introduite, applicable à compter de 2019, pour les redevables qui réalisent un chiffre d'affaire inférieur ou égal à 5 000 €.** Une compensation sera versée aux communes et EPCI, calculée sur la base du taux de CFE 2018.

A souligner aussi, la possibilité, pour 2019, de voter un abattement de 1 à 15 % sur les bases de foncier bâti pour les commerces de moins de 400 m<sup>2</sup>, avec possibilité pour les collectivités ayant voté cet abattement d'augmenter le coefficient multiplicateur de TASCOM des commerces de plus de 400 m<sup>2</sup> entre 0,8 et 1,3 au lieu de 0,8 et 1,2.

#### - Les autres principales dispositions de la Loi de Finances 2018 :

- o **Dotations d'investissement (1,8 Md€)** : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est maintenue à hauteur de 996 M€, majorée de 50 M€ provenant de l'ancienne réserve parlementaire. **La dotation de soutien à l'investissement (DSIL) est pérennisée avec un montant total qui devrait s'élever à 615 M€.** La dotation politique de la ville (DPV) est maintenue à son niveau de 2017, soit 150 M€.

- Intégration du dispositif législatif de la réforme d'automatisation du FCTVA avec une entrée en vigueur de ce nouveau dispositif envisagée pour les attributions versées à compter de 2019.
- Rétablissement du jour de carence dans la fonction publique.
- Réduction de 635 M€ des ressources affectées à divers organismes publics : fonds national des aides à la pierre, ADEME, CNDS...
- Mise en place d'une contribution annuelle des agences de l'eau pour financer l'Agence française de la biodiversité (entre 240 et 260 M€) et l'Office National de la chasse et de la faune sauvage (30 à 37 M€).
- Hausse des moyens affectés à l'ANRU de 6 à 10 Md€.

## **C. LA DECLINAISON D'UN PROJET AMBITIEUX ET COLLECTIF**

### **1. Une agglomération tournée vers l'avenir**

- Le transfert de nouvelles compétences et la réflexion sur le passage en Communauté Urbaine

2017 avait d'ores et déjà marqué une étape importante pour la CAGB, avec d'abord l'extension de périmètre à 15 nouvelles communes, portant son nombre d'habitants à plus de 190 000, et ensuite avec la prise de compétences sur les zones d'activités économiques, le commerce, le tourisme et en cours d'année le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

2018 constituera un pas supplémentaire dans la construction communautaire.

En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Grand Besançon a vu ses compétences s'enrichir encore de nouveaux domaines : **l'eau et l'assainissement et la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.**

L'ensemble de ces mouvements s'appuie sur un renforcement progressif des mutualisations de services administratifs et techniques, avec la Ville de Besançon, dans un objectif de partage des expertises et d'optimisation des moyens dans un contexte financier toujours contraint. Après la mutualisation de la Direction générale et des services supports en 2016 (Finances, Administration générale...) puis celle des services techniques en 2017, la mutualisation se poursuit, avec celle des moyens techniques de la Direction Communication en 2018.

Le Budget Primitif intègre donc **l'ensemble de ces changements de périmètre, en dépenses et en recettes** : ils portent principalement sur l'intégration des nouvelles recettes fiscales perçues (taxe GeMAPI, l'intégration de la masse salariale des agents mutualisés et transférés, l'inscription des crédits nécessaires à l'exercice des nouvelles compétences en dépenses et recettes, et les ajustements des attributions de compensation conformément à la CLECT qui en découlent...

La compétence GeMAPI est reprise au budget principal (s'agissant du démarrage de l'exercice de la compétence, il a été fait le choix de ne pas créer, pour l'heure, un budget annexe spécifique, comme la possibilité en est donnée).

Les compétences Eau et Assainissement font l'objet de budgets annexes autonomes, à l'exception de la partie eaux pluviales financée par le budget principal, avec une contribution spécifique versée au budget Assainissement conformément à la réglementation.

**Parallèlement, le Grand Besançon mène une réflexion sur le passage en Communauté Urbaine.**

Au-delà du simple changement de statut, il s'agit avant tout de consolider le positionnement stratégique de notre intercommunalité, de garantir un poids suffisant dans le nouveau contexte territorial, de conserver des capacités de négociation avec nos partenaires (Etat, Département, Région, Union européenne, métropole régionale, mais également dans le cadre du pôle métropolitain Centre Franche-Comté et des coopérations avec l'Allemagne et la Suisse) et une visibilité à l'échelle nationale.

Le passage en Communauté Urbaine impliquerait des transferts de compétences supplémentaires : la création ou l'extension des cimetières, les réseaux de froid et de chaleur, la distribution de gaz, et surtout, la voirie communale.

2018 confirme et consolide donc encore la double approche qui sculpte progressivement le visage de l'Agglomération pour les années à venir : **garantir l'attractivité de notre territoire tout en renforçant la proximité et la cohésion notamment avec une charte de gouvernance renouvelée.** Cette approche, qui répond tant à des enjeux prégnants du territoire qu'à des besoins forts des habitants, constitue un des éléments différenciant de notre agglomération : à ce titre, elle se déclinera dans la structuration du nouveau projet de territoire.

- Un projet de territoire moteur pour le Grand Besançon

Le projet de territoire a pour objectif de guider la mutation et le développement de notre territoire grand bisontin autour de grands axes permettant de répondre aux enjeux d'avenir et d'avoir **un véritable rôle moteur dans les années à venir.** C'est pour cette raison que le Grand Besançon a fait le choix d'un **projet participatif, co-construit, mais également pragmatique, priorisé et opérationnel.**

Dans un contexte mouvant et contraint, il est d'autant plus essentiel de se fixer un cap, autour d'axes adaptés, réalistes et partagés. Ils sont au nombre de 4 : **susciter l'effervescence** (dynamiser le tissu économique et socioculturel), **dynamiser nos alliances** (rôle métropolitain), **renforcer notre cohésion, anticiper les transitions** (transitions énergétique, écologique, numérique, de mobilité, alimentaire ...).

**Le budget 2018 va dans le sens de ce projet, en en permettant les premières déclinaisons.**

Les principaux projets et actions du BP 2018 sont présentés, pour la lisibilité de la présentation en fonction des grands axes pressentis du projet de territoire, même si celui-ci donnera lieu à des discussions ultérieures. Il convient par ailleurs de souligner que cette présentation a pour conséquence de classer, par simplification, les opérations par axe, alors que la plupart peuvent répondre à plusieurs objectifs du projet de territoire, qui sont complémentaires.

## **2. La déclinaison 2018 du projet de territoire**

### **a. Le dynamisme et l'effervescence**

Conserver un territoire dynamique, vivant, en bouillonnement, constitue un axe fort de développement autant qu'une condition de son attractivité. Pour cela, il convient de rester innovant et créer les conditions de l'épanouissement personnel et professionnel de tous. Le BP 2018 pose des jalons majeurs de cette orientation.

Un des projets emblématiques de cet axe est bien sûr le projet de Cité Internationale des Savoirs et de l'Innovation sur le quartier Saint-Jacques : c'est un projet urbain innovant, car imaginant dans un espace central la coexistence de multiples fonctions urbaines, professionnelles et personnelles, publiques et privées. L'Agglomération est un acteur majeur de cette opération, notamment à travers le projet de Grande Bibliothèque, qui, en lien étroit avec la bibliothèque universitaire, constituera un moteur de ce nouveau quartier : 200 K€ d'études sont prévus à cet effet en 2018.

L'effervescence, c'est aussi organiser des événements marquants, porteurs de dynamisme mais aussi d'identité au-delà des simples frontières communautaires. Cette identité se déclinera dans la poursuite des événements rythmant la vie de notre territoire : **la troisième édition du Salon du Livre**, qui, en peu de temps a su s'imposer comme un événement populaire et mobilisateur, pour lequel 200 K€ nets sont prévus avec une recherche toujours active de mécénats et de soutiens de nos partenaires. Autres événements constituant le socle et de l'identité communautaire : la poursuite de la **fête d'Agglomération**, qui a su trouver sa place, en fédérant les énergies présentes (95 K€ au BP), mais aussi notamment les **Mardis des Rives**, qui viennent valoriser le lien créé entre nous par le Doubs : 150 K€ sont consacrés par le Grand Besançon au soutien aux manifestations touristiques et culturelles.

Autre facteur d'effervescence, le **développement de la thématique « outdoor »** qui constitue un liant de notre territoire, marqué tant par son patrimoine naturel que son paysage culturel et patrimonial varié. L'objectif est de renforcer la visibilité du Grand Besançon, tout en favorisant l'émergence d'une véritable filière autour de ce domaine, de plus en plus apprécié et diversifié. 2018 permettra ainsi de préparer l'évènement qui sera porté par l'Agglomération sur la thématique « outdoor » et le développement de cette thématique à l'échelle communautaire (90 K€).

Dans le même cadre, 2018 verra le démarrage des travaux de la nouvelle salle d'escalade à vocation internationale sur le site Léo Lagrange, avec 700 K€ prévus au BP (hors foncier), dont l'ouverture interviendra en 2019.

Le **soutien au sport de haut niveau**, qui constitue également un des facteurs de visibilité et d'animations, représente 93 K€ au BP 2018.

Le **Conservatoire à Rayonnement Régional**, dont le budget annexe s'élève en 2018 à **7,5 M€**, constitue également un moteur de l'animation, de l'émergence et du développement de la politique de spectacle vivant, et participe à la structuration du **réseau d'enseignement musical**, à laquelle l'Agglomération consacre par ailleurs 350 K€ en 2018. Ce rôle doit mieux être reconnu par nos partenaires.

#### b. Dynamiser nos alliances

Il s'agit pour le Grand Besançon de poursuivre son ouverture en cherchant à la fois à affirmer son rôle métropolitain spécifique sur l'échiquier régional et national, à valoriser ses atouts pour faire porter son identité au-delà des limites de son territoire, et à fédérer les forces vives du territoire pour stimuler les partenariats et les coopérations.

Un des pivots de cette orientation est le domaine de **l'enseignement supérieur et de la recherche, qui constitue un élément tant d'attractivité, pour de nouveaux habitants, pour les étudiants, pour les chercheurs et les entreprises, que de mise en réseau et de coopération.**

2018 marquera donc une étape dans le renforcement du Grand Besançon comme pôle de développement, dans les domaines universitaire, de santé, culturel et touristique, lui permettant de multiplier et consolider les axes de coopération **avec le pôle métropolitain Centre Franche-Comté mais également avec nos partenaires suisses et allemands** : ces alliances sont des conditions essentielles du développement de notre agglomération et de son ancrage dans le paysage territorial. Tout d'abord, 2018 verra, après l'ouverture du siège de la Communauté d'Université Bourgogne Franche-Comté, l'installation du CROUS à Besançon, projet exemplaire que l'Agglomération accompagne dans un partenariat étroit avec la Ville de Besançon et à parité financière (à hauteur de plus de 600 K€ dont 313 K€ prévus dès 2018). Une réflexion s'engage par ailleurs avec les différentes partenaires, notamment l'Université et la Région, sur la réhabilitation nécessaire du **campus de La Bouloie**. Ce projet s'articule avec la réflexion d'aménagement urbain innovant engagée dans le cadre du programme EUROPAN (à laquelle l'Agglomération participe à hauteur de 35 K€) mais également avec d'autres projets, comme le déménagement du jardin botanique porté par la Ville de Besançon et bien évidemment, la Voie en Site Propre mise en place en 2017 favorisant l'accessibilité du quartier.

Projet également fort pour 2018 : **la concrétisation du projet Bio-innovation** qui constituera un pôle de référence dans le domaine de la santé et de la médecine du futur : l'Agglomération y consacra 1,8 M€ en 2018.

Parallèlement, le Grand Besançon poursuit sa politique active dans ce domaine, avec 440 K€ consacrés en 2018 aux bourses de doctorants, à l'Institut Régional des Beaux-Arts et à des soutiens à des actions en faveur de la recherche et de l'innovation dans le domaine économique. Un nouveau soutien est prévu pour l'Incubateur de Franche-Comté à hauteur de 75 K€.

**L'Agglomération consacra en 2018 près d'1 M€ en fonctionnement à la compétence Tourisme**, avec notamment le partenariat avec l'Office du Tourisme, le camping de Chalezeule et désormais la gestion du plan d'eau d'Osselle. Cette compétence communautaire permet de renforcer la cohérence en matière de promotion et de visibilité du territoire. 68 K€ seront d'ailleurs consacrés en fonctionnement et en investissement au renforcement de la communication de l'Agglomération : il est essentiel que les citoyens, dans notre territoire mais aussi au-delà, connaissent mieux les interventions, de la CAGB et son périmètre d'action. C'est un facteur d'appartenance comme de reconnaissance.

En matière d'investissement, l'Agglomération s'engage avec détermination dans **un schéma d'équipements sportifs et de loisirs.**

Outre la construction de la salle d'escalade et les travaux sur le camping de Chalezeule (140 K€ en 2018 pour l'entretien du site et la rénovation de l'espace snack-bar), l'Agglomération s'engage dans la mise en œuvre progressive de son schéma aquatique, avec notamment la rénovation du plan d'eau d'Osselle (600 K€ prévus au BP sous réserve de la levée des procédures en cours), et poursuit les études pour un nouvel équipement aquatique (150 K€), en complémentarité avec la restructuration de la piscine de Chalezeule qui sera menée en partenariat avec la Ville de Besançon et pour laquelle la CAGB s'engage à hauteur de 1,2 M€ au total.

Par ailleurs, la CAGB portera un projet équestre, en partenariat notamment avec le cirque Pagnozoo, dont l'objectif est la valorisation touristique et de la filière, pour 500 K€ prévus en 2018 : ce projet permettra également d'apporter une nouvelle dimension à la démarche « destination vallée de l'Ognon », dans laquelle l'Agglomération est étroitement associée.

La CAGB poursuivra par ailleurs son action en matière de tourisme fluvial avec des travaux prévus à hauteur de 230 K€ en 2018 sur le port fluvial. Elle poursuivra l'aménagement de circuits pédestres et VTT, pour 30 K€ et en faveur des hébergements de plein air (campings car notamment) pour 30 K€.

### c. Renforcer la cohésion

L'adhésion communautaire représente un enjeu capital. Cette orientation propose de viser durablement une haute qualité de vie dans tout le territoire, de porter des projets communs au profit de tous les habitants et dans tous les quartiers, pour contribuer à la structuration du territoire en valorisant la diversité de ses atouts.

Tout d'abord, le Grand Besançon joue un rôle moteur dans l'aide aux communes, leur développement et le partage de moyens et d'expertise. Cela constitue un vecteur essentiel de cohésion du territoire et de son dynamisme, en permettant à chacun de valoriser ses atouts dont la mise en commun fait l'identité et la force de notre agglomération.

Le déploiement du service Aide aux communes engagé en 2017, en parallèle avec le dispositif d'autorisation de droits des sols, se poursuivra : il témoigne de la volonté de l'Agglomération d'accompagner les communes dans leur développement, **en leur apportant un appui en fonction de leurs besoins et en cohérence avec les enjeux communautaires**. C'est aussi l'enjeu des **groupements de commande** avec l'ensemble des communes, dans une recherche commune d'efficacité et d'optimisation des moyens. En février 2018, ce ne sont pas moins de 50 communes, représentant 76% de la population, qui adhèrent au niveau 2B et 14 communes qui adhèrent au niveau 2A, preuve de l'utilité et de la plus-value apportée par l'aide aux communes.

Ce service est complété par des fonds aux communes visant à permettre une **harmonisation des politiques publiques et une cohérence d'aménagement de l'Agglomération** sur l'ensemble du périmètre en investissement comme en fonctionnement, dans des domaines aussi divers que l'habitat, l'environnement, les actions culturelles ou sportives.

L'Agglomération poursuivra donc son action dans le cadre de ses **fonds de soutien aux projets des communes**. On peut notamment citer le fonds centre village (260 K€), le fonds isolation (205 K€), le fonds d'aide aux équipements touristiques (150 K€), les concours aux Plans de déplacements Urbains (50 K€) ou encore les dispositifs d'accompagnement en matière d'équipement instrumental pour l'enseignement musical (50 K€), et le soutien aux musiques actuelles (140 K€). L'Agglomération étudie également les conditions de la mise en place d'un fonds de soutien à l'investissement sportif (50 K€).

La compétence PLU intercommunal reprise par l'Agglomération en 2017 constitue également un enjeu de cohésion et d'aménagement concerté, en lien avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : 615 K€ sont dédiés au BP à son déploiement progressif en lien avec les PLU existants ou en cours auxquels s'ajoutent 115 K€ de crédits au titre de la topographie du territoire.

Le dispositif **ordiclasses** (140 K€ en investissement complétés de moyens humains) permet également une meilleure adéquation des moyens mis à disposition des écoles aux besoins actuels, notamment en matière de numérique.

Parallèlement, le Grand Besançon s'implique pleinement, en lien avec un axe fort du pôle métropolitain, dans la **création et l'animation d'espaces de travail partagés**, qui constituent des lieux d'innovation, de partage et de mise en réseau autour de thématiques structurantes : c'est le cas notamment avec la constitution des Industries Créatives et Culturelles à Battant (93 K€ pour l'animation et la promotion du lieu) et la mise en œuvre de la plateforme éco-innovation dans le bâtiment Le Signal (261 K€).

Autre politique publique majeure dans laquelle est engagée l'Agglomération depuis maintenant de longues années, la politique **en faveur de l'Habitat**. La CAGB y consacrera, notamment au titre de la **déclinaison du Plan Local d'Habitat, près de 3 M€** en 2018, en fonctionnement et en investissement. Il convient d'y ajouter la préfiguration des Nouveaux Programmes de Rénovation Urbaine, pour lesquels l'Agglomération s'engage à hauteur de 10 M€ (0,4 M€ en 2018), et qui seront marqués cette année par un premier signe fort : la déconstruction du premier bâtiment des 408 à La Grette.

Cette opération s'articule étroitement avec la mise en œuvre du Contrat de Ville, pour lesquels 0,3 M€ sont prévus en fonctionnement.

Parallèlement, l'Agglomération consacrera 0,9 M€ (en fonctionnement et investissement) aux aires d'accueil des gens du voyage.

#### d. Anticiper les transitions

Il s'agit pour le Grand Besançon de préparer et anticiper les transitions globales, dont l'enjeu dépasse largement les seules frontières communautaires, et pour lesquelles il entend contribuer pleinement, avec la participation de toutes les communes, tous les habitants, tous les acteurs du territoire. En visant un impact global, les transitions (énergétique, écologique, numérique, de mobilité, alimentaire...) auront aussi des effets positifs sur la qualité du cadre de vie dans toute l'agglomération.

De manière globale, l'effort de renforcement de l'investissement fait par le Grand Besançon, notamment sur son budget Transports et sur le budget principal constitue un signe fort de soutien à la croissance et à l'emploi, dans un contexte de baisse de l'investissement des collectivités.

Rappelons qu'en 2017, l'Agglomération a décidé **d'augmenter de 17 M€ supplémentaires** ses dépenses d'équipement d'ici à 2020, avec la possibilité d'inscriptions de crédits de paiement en fin de mandat (notamment par utilisation ponctuelle des excédents dégagés ces dernières années du fait d'un lissage des calendriers opérationnels).

Cela constitue un **signe fort de soutien aux entreprises, à l'emploi et au développement économique**, alors même que beaucoup de collectivités, qui n'avaient pas su, comme l'Agglomération, préserver leur situation financière, n'ont eu d'autres choix, face à la baisse des dotations de l'Etat, que de sacrifier leur investissement.

L'action dans le domaine économique est une compétence traditionnelle du Grand Besançon, mais elle prend encore plus de force dans un contexte de compétitivité renforcée entre territoires : il s'agit de faire reconnaître toujours mieux le dynamisme et l'excellence du territoire en matière de recherche et d'innovation mais aussi d'aller toujours plus loin dans le soutien à la structuration des écosystèmes économiques, pour créer des emplois et développer de nouvelles collaborations à l'international.

L'Agglomération poursuivra ainsi l'aménagement de ses sites emblématiques notamment la « **Nouvelle Ere** » (107 K€ en 2018 en investissement et fonctionnement), **les Marnières** (672 K€), la **zone de l'Echange** dans le cadre du budget annexe AIBO dont les dépenses se montent au total à 7 M€, la **pépinière de Palente (358 K€)**, ou encore **TEMIS 1** (580 K€ auxquels s'ajoutent des travaux de rénovation de la Maison des Microtechniques pour 258 K€), et **TEMIS 2** (100 K€) avec notamment la concrétisation du projet Bio-innovation déjà évoqué. Ce sera aussi le cas sur l'ensemble des zones d'activités économiques, dont les 43 reprises par l'Agglomération en 2017 : en plus de l'entretien et du renouvellement de toutes les ZAE communautaires auxquelles l'Agglomération consacre globalement 2,6 M€, le budget ZAE dédié à l'aménagement et la commercialisation des zones reprises au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et en cours, se monte en 2018 à 1,7 M€.

L'installation des **industries culturelles et créatives sur le quartier Battant** permet parallèlement d'ouvrir de nouvelles pistes de dynamisation en matière de développement économique, en favorisant la structuration et l'animation de la filière créative.

La réflexion sur « **Planoise - quartier d'excellence numérique** » en lien avec le développement de la smart city permettront également à l'Agglomération de se positionner sur des secteurs de spécialisation en lien étroit avec le secteur entrepreneurial, et d'ouvrir de manière très pragmatique la réflexion sur la reproductibilité de l'innovation. Le domaine numérique est également un des axes de coopération à développer, avec la Suisse notamment.

**En matière de mobilité durable**, l'année 2018 sera également marquante, avec l'achèvement de la Voie en Site Propre par le **doublage du Pont de la Gibelotte** (5,1 M€ prévus en 2018) et bien évidemment le démarrage de la **nouvelle Délégation de Service Public Transports**, qui engendre une modification de la structuration du budget annexe, la CAGB percevant désormais directement les recettes de billetterie. Le Grand Besançon poursuit son engagement en faveur de la multimodalité, par le développement des pistes cyclables dont le programme s'accélère en 2018 : 926 K€ sont ainsi prévus en investissement en 2018 pour terminer les opérations en cours, notamment les liaisons Saône/ Gare de Saône, et Prés-de-Vaux/Chalezeule, mais également pour lancer de nouveaux programmes (par exemple la liaison Novillars à Roche-lez-Beaupré).

L'Agglomération joue par ailleurs un rôle fort, à la fois **d'incitation et d'exemplarité, en matière de transition énergétique et environnementale**, dans de multiples domaines : la **gestion des déchets** bien sûr (c'est le troisième budget en montant de la CAGB, de près de 22 M€ en 2018), mais également avec les nouvelles **compétences : GeMAPI**, qui conjugue préservation du patrimoine naturel et des populations, **avec un budget total de 0,5 M€**. **Et bien sûr les compétences Eau et Assainissement**, dont les budgets se montent à près de 33 M€.

Ces nouvelles compétences ouvrent la voie au renforcement de solutions partagées et cohérentes autour de préoccupations qui nous sont communes : la **préservation de notre environnement, la mise en cohérence et la protection des ressources, mais également le développement des énergies renouvelables**, avec par exemple le projet de **méthanisation sur Port Douvot** mais aussi sur le budget principal, la poursuite de l'installation de capteurs solaires sur les bâtiments communautaires (100 K€) ou le Conseil en énergie partagé...

L'Agglomération s'implique par ailleurs étroitement, dans le cadre du Plan Climat Energie Territoire, dans la **valorisation des circuits courts**, à travers notamment de la pépinière maraîchère dont les travaux de finition se sont achevés en 2017 (60 K€ sont prévus pour son fonctionnement) ou encore le projet de légumerie, dont les études internes sont en cours, ainsi que dans les problématiques de **qualité de l'air, de l'agriculture urbaine, de la préservation du patrimoine naturel** (notamment les collines), et de la **biodiversité** : cela représente 0,8 M€ de dépenses de fonctionnement en 2018.

**A. LE BUDGET PRIMITIF CONSOLIDÉ**

**1. Volume budgétaire**

**Le budget général consolidé réel (investissement et fonctionnement) s'établit à 267,2 M€ au total soit 247,4 M€ avec neutralisation des subventions d'équilibre aux budgets annexes, et avec une reprise anticipée des résultats 2017 uniquement sur le budget annexe AIBO.**

Ainsi le BP 2018 consolidé augmente de 22 % (+ 47,4 M€) par rapport au BP 2017 du fait essentiellement de la création de 2 nouveaux budgets annexes, concernant la reprise par l'Agglomération des compétences eau et assainissement (33 M€) auquel s'ajoute un nouveau mode de gestion de la DSP sur le budget annexe transports (avec encaissement direct par la CAGB des recettes de billetterie).

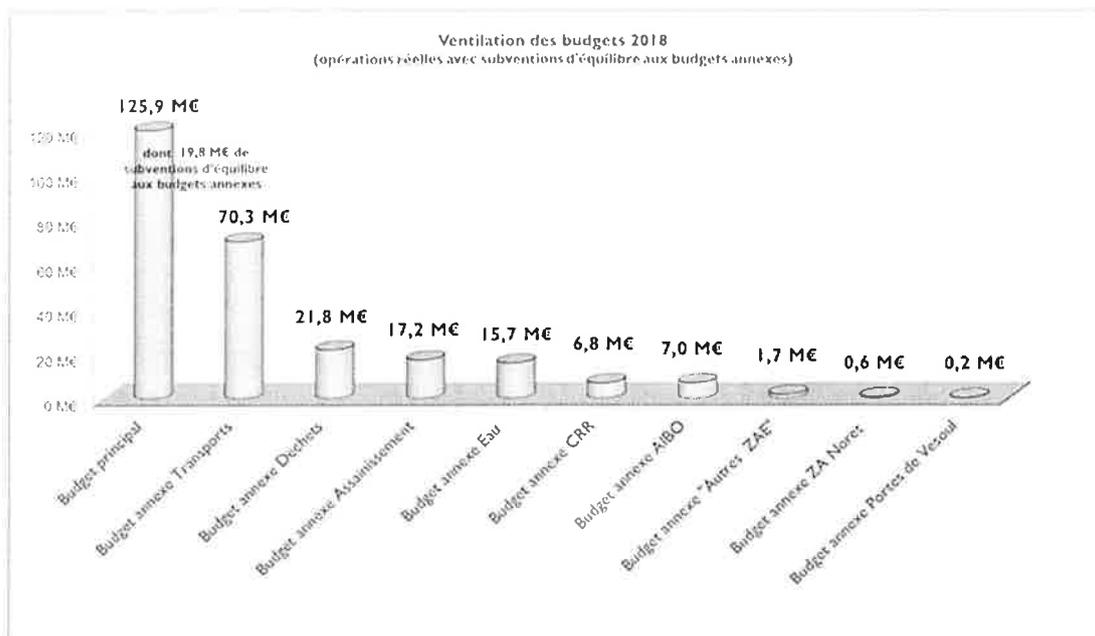
DEPENSES REELLES ( en € ) (Fonctionnement + investissement)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018 / BP 2017	
			en €	en %
Dépenses des compétences	47 679 897	51 923 656	4 243 759	9%
Charges de personnel du budget principal brutes	32 865 976	35 789 169	2 923 193	9%
Subventions d'équilibre aux budgets annexes	18 205 199	19 793 327	1 588 128	9%
Reversement aux communes (AC, DSC)	11 208 202	10 937 306	-270 896	-2%
FNGIR et FPIC	4 310 337	4 452 566	142 229	3%
Opérations financières (dt annuité de la dette, dépenses imprévues, avances aux budgets annexes)	4 104 639	2 973 295	-1 131 344	-28%
<b>Sous-total budget principal</b>	<b>118 374 250</b>	<b>125 869 319</b>	<b>7 495 070</b>	<b>6%</b>
Budget Transports	65 130 277	70 278 490	5 148 212	8%
Budget CRR	7 019 414	6 812 150	-207 264	-3%
Budget Zone d'activités du Noret	513 706	575 670	61 964	12%
Budget Aménagement Portes de Vesoul	233 779	233 779	0	0%
Budget AIBO	4 485 080	7 042 183	-	-
Budget "Autres ZAE"	500 000	1 684 786	-	-
Budget Eau		15 710 000		
Budget Assainissement		17 231 500		
Budget Déchets	23 572 800	21 796 000	-1 776 800	-8%
<b>Sous-total budgets annexes</b>	<b>101 455 055</b>	<b>141 364 557</b>	<b>39 909 501</b>	<b>39%</b>
<b>TOTAL budget général</b>	<b>219 829 305</b>	<b>267 233 876</b>	<b>47 404 571</b>	<b>22%</b>
<b>TOTAL budget général avec neutralisation subventions d'équilibre budgets annexes</b>	<b>201 624 106</b>	<b>247 440 549</b>	<b>45 816 442</b>	<b>23%</b>
<b>TOTAL budget général avec neutralisation subventions d'équilibre budgets annexes HORS AIBO</b>		<b>240 398 366</b>		
RECETTES REELLES ( en € ) (Fonctionnement + investissement)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018 / BP 2017	
			en €	en %
Recettes des compétences	10 257 242	12 831 880	2 574 639	25%
AC reçue des communes	8 467 762	9 345 578	877 816	10%
Dotations, fiscalité et FCTVA	91 435 371	94 988 902	3 553 531	4%
Remboursement des budgets annexes	58 353	1 731 706	-	-
Autres recettes	-	3 743 097	-	-
Recours à l'emprunt budget principal	8 155 522	3 228 157	-4 927 366	-60%
<b>Sous-total budget principal</b>	<b>118 374 250</b>	<b>125 869 319</b>	<b>7 495 070</b>	<b>6%</b>
Subventions d'équilibre aux budgets annexes	18 205 199	19 793 327	1 588 129	9%
Avances versées aux budgets annexes de zone	453 800	-	-	-
Recours à l'emprunt des BA	10 732 076	8 744 580	-1 987 497	-19%
Résultats N-I uniquement AIBO	-	7 905 236	-	-
Budget Transports (hors emprunt et subvention d'équilibre)	42 791 372	53 518 162	10 726 790	25%
Budget CRR (hors subvention d'équilibre)	1 054 410	1 085 150	30 740	3%
Budget Zone d'activités du Noret (hors subvention d'équilibre)	380 340	380 340	0	0%
Budget Aménagement Portes de Vesoul	233 779	233 779	0	0%
Budget AIBO	4 031 280	1 100 966	-2 930 314	-73%
Budget "Autres ZAE"	-	1 629 537	-	-
Budget Eau	-	13 410 000	-	-
Budget Assainissement	-	13 731 500	-	-
Budget Déchets (y compris recours à l'emprunt)	23 572 800	21 796 000	-1 776 800	-8%
<b>Sous-total budgets annexes</b>	<b>101 455 055</b>	<b>143 328 576</b>	<b>41 873 521</b>	<b>41%</b>
<b>TOTAL budget général</b>	<b>219 829 305</b>	<b>269 197 896</b>	<b>49 368 590</b>	<b>22%</b>
<b>TOTAL budget général avec neutralisation subventions d'équilibre budgets annexes</b>	<b>201 624 106</b>	<b>249 404 568</b>	<b>47 780 462</b>	<b>24%</b>
<b>TOTAL budget général avec neutralisation subventions d'équilibre budgets annexes HORS AIBO</b>		<b>240 398 366</b>		

A noter que le BP 2018 n'intègre pas les restes à réaliser 2017 ni les résultats 2017 qui seront repris en Décision Modificative N°1 (sauf budget annexe AIBO repris par anticipation au BP).

En 2018, le montant consolidé d'investissement s'élève à 63,2 M€ en incluant les opérations financières, soit **49,5 M€ de dépenses d'équipement** et celui de fonctionnement à 184,2 M€ (hors subventions d'équilibre). Le détail de ces rubriques, budget par budget, est présenté ci-après.

## 2. Ventilation par budget

Le budget 2018 de 267,2 M€ se répartit comme suit (247,4 M€ hors subventions d'équilibre).



La différence avec les chiffres annoncés lors des orientations budgétaires tient principalement à la reprise anticipée des résultats du budget annexe AIBO intégrant les résultats repris du SMAIBO en DM3), non finalisés à la date des OB, qui a pour impact d'ajuster à la baisse le poste des subventions d'équilibre du budget principal aux budgets zones d'activités économiques.

### B. LE BUDGET PRINCIPAL

Il se répartit entre 101,4 M€ de dépenses de fonctionnement hors autofinancement et 24,4 M€ en investissement.

#### 1. Les dépenses de fonctionnement : 101,4 M€ hors autofinancement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT * Budget principal	BP 2017	BP 2018	% évolution BP 2018/BP 2017
Charges de personnel totales	32 865 976	35 789 169,00	8,9%
Charges des compétences et de l'administration générale	27 573 533	29 479 387,00	6,9%
Subvention d'équilibre Budget annexe Transports	11 606 829	13 815 748,00	19,0%
Subvention d'équilibre Budget annexe CRR	5 965 004	5 727 000,00	-4,0%
Subvention d'équilibre ZAE	633 366	250 579,30	-60,4%
<b>Sous total compétences</b>	<b>78 644 708</b>	<b>85 061 883,30</b>	<b>8,2%</b>
Attribution de compensation (AC)	7 307 804	6 893 013,00	-5,7%
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	3 900 398	4 044 293,00	3,7%
<b>Sous total reversements aux communes</b>	<b>11 208 202</b>	<b>10 937 306,00</b>	<b>-2,4%</b>
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	4 305 337	4 305 337,00	0,0%
Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)		147 229,00	-
Prélèvement au titre du plafonnement TP en fonction de la valeur ajoutée (ticket modérateur) et reversements fiscalité	5 000	15 000,00	200%
<b>Sous total opérations fiscales</b>	<b>4 310 337</b>	<b>4 467 566,00</b>	<b>3,6%</b>
Remboursement des intérêts de la dette	177 839	185 295,00	4,2%
Autres frais financiers (ligne de trésorerie)	175 000	105 000,00	-40,0%
Dépenses imprévues	500 000	500 000,00	0,0%
Autres dépenses de fonctionnement - divers	318 000	168 000,00	-47,2%
<b>Sous total opérations financières</b>	<b>1 170 839</b>	<b>958 295,00</b>	<b>-18,2%</b>
<b>AUTOFINANCEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12 114 093</b>	<b>12 620 607,49</b>	<b>4,2%</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>107 448 179</b>	<b>114 045 657,79</b>	<b>6,1%</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors autofinancement)</b>	<b>95 334 086</b>	<b>101 425 050,30</b>	<b>6,4%</b>

\* Opérations réelles

Les dépenses de fonctionnement évoluent de 6,4 % par rapport au BP 2017. **Après retraitement des changements de périmètre (transferts de compétences et mutualisations) et hors évolution de la subvention d'équilibre Transports (qui constitue une opération exceptionnelle), les dépenses de fonctionnement en BP évoluent de 1,2% par rapport au BP 2017.**

C'est le signe d'une maîtrise tenue du fonctionnement mais également que l'Agglomération s'intègre pleinement dans les objectifs de la contractualisation (qui, elle, est appréciée en Compte de Gestion sur la base des réalisations), dont la mise en œuvre devra en tenir compte.

Les **charges de personnel** s'élèvent pour leur part à **35,8 M€**, en hausse de 8,9 % par rapport au BP 2017 : ce poste est bien évidemment marqué par les changements de périmètre (transferts et mutualisations).

**Lorsque l'on ramène ce budget à périmètre constant, son évolution est de 1,5%.** Les charges de personnel intègrent à la fois :

- des mesures nationales :
  - Evolution du SMIC, et incidence en année pleine de la revalorisation du point d'indice intervenu en février 2017 : 16 K€
  - Impact de la mise en place d'un jour de carence lors du 1<sup>er</sup> arrêt d'un agent pour maladie ordinaire : - 62 K€
- des mesures locales :
  - « GVT » : avancements de grades et d'échelons, et impact en année pleine du GVT de l'année n-1 : 555 K€
  - Impacts de l'harmonisation du Régime indemnitaire de la filière technique : 50 K€,
  - à ces éléments, il convient d'ajouter la prise en compte en année pleine de la variation des effectifs de l'année N-1 à hauteur de 40 K€ (delta arrivées/départs)
  - l'impact en année pleine du transfert de la Direction urbanisme et Grands Projets Urbains intervenu en juillet 2017 (compensés par l'attribution de compensation) : 488 K€
  - Les effets en année pleine de la création au cours du dernier trimestre 2017 du PC Sécurité (compensés par l'attribution de compensation) : 254 K€
  - Mutualisation des moyens techniques de la communication (Ville/CCAS/CAGB) au sein de la Direction de la communication de la CAGB, avec le transfert au Grand Besançon de 9 agents (8 Ville, 1 CCAS) et compensé à hauteur de 360 K€ en attribution de compensation pour la part Ville et en facturation au CCAS.

Le budget RH 2018 intègre enfin les évolutions de postes connues à ce jour : 2 postes de catégorie A pour la communication (deux chargés de communication), ainsi que deux postes de catégorie A pour la DEEES (un poste de Manager de Centre-Ville et un poste de chargé de mission enseignement supérieur et recherche).

Les transferts de compétences et le développement des services communs s'accompagnent d'une augmentation de l'Attribution de Compensation versée par la Ville de Besançon (cette AC étant négative depuis 2016). Pour mémoire, les coûts des services mutualisés sont répartis entre les trois collectivités (CAGB, Ville de Besançon et/ou CCAS) par l'application d'une clé de répartition retenue dans les conventions en matière de services communs.

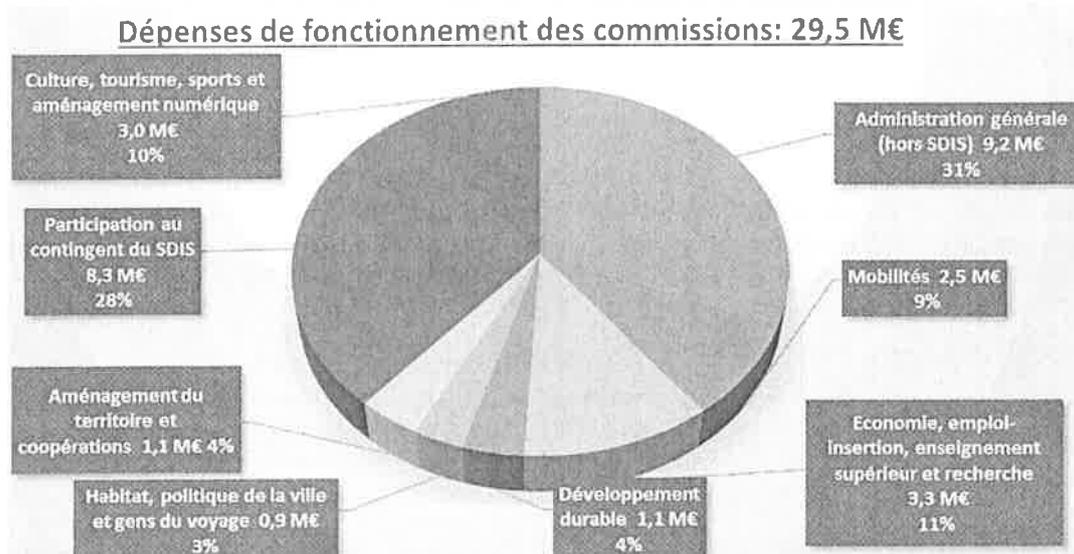
Par ailleurs, il appartient au Conseil de Communauté de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Le tableau des emplois permanents, établi à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2018, intègre les créations de postes ainsi que les différents ajustements techniques et les évolutions réglementaires des cadres d'emploi ou déroulement de carrière intervenus au cours de l'année 2017. Le tableau des emplois non permanents, qui ne peuvent être pourvus que par des agents contractuels, prévoit les crédits nécessaires pour répondre aux besoins liés à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activité ainsi que les emplois aidés.

**Les charges de fonctionnement des compétences s'élèvent quant à elles à 29,5 M€ (contre 27,6 M€ au BP 2017)** et évoluent de + 6,9 % du fait essentiellement des transferts de compétences: ainsi, le transfert de la compétence eaux pluviales sur le budget principal impacte ce poste à hauteur de +1,5 M€, financés par les attributions de compensation, complétées d'une part « solidarité » de la CAGB de 0,4 M€ (dont 0,1 M€ en fonctionnement et 0,3 M€ en investissement).

Par ailleurs, le transfert de la compétence GeMAPI représente 239 K€ en fonctionnement : il est financé par les attributions de compensation, et de manière complémentaire par la taxe dédiée, qui permet, encaissée en fonctionnement (car correspondant à un produit fiscal voté) de financer le fonctionnement et l'investissement.

La contribution au SDIS représente 8,3 M€ soit près d'un tiers de ces dépenses : elle est en évolution de 0,9%.

A périmètre constant et hors opérations nouvelles, les charges de fonctionnement des compétences sont en baisse de 0,1%. Elles intègrent une réduction des crédits des services de -4,7 % par rapport au BP 2017, dans le cadre de la préparation budgétaire, avant prise en compte de l'évolution des charges contraintes. De façon détaillée, les charges des compétences se décomposent par commission, comme suit :



Les reversements aux communes représentent 10,9 M€. Ils sont composés de :

- l'Attribution de Compensation (AC) pour 6,9 M€ (7,3 M€ en 2017). Le montant total d'AC diminue en dépense de 0,4 M€ du fait des transferts intervenus au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (GeMAPI et eaux pluviales). Ces montants ont été validés par la CLECT du 29 janvier 2018. A noter que les AC qui diminuent consécutivement aux transferts, demeurent en fait au bénéfice des Communes initialement dotées.
- la Dotation de Solidarité Communautaire pour 4 M€ qui comprend un volet « Solidarité sociale et fiscale », un volet « Aires d'accueil des gens du voyage », un volet « Solidarité économique » ainsi que le nouveau « volet CNle » créé par délibération du 16 novembre 2017. Elle est prévue en augmentation de 3,7 % par rapport au BP 2017, notamment sur le volet économique (instruction des nouvelles demandes à instruire en fonction des permis de construire délivrés en 2017) et sur le volet CNle en année pleine.

**Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) s'élève à 4,3 M€ : son montant est figé.** Pour rappel il avait été augmenté en 2017 de 261 K€ pour intégrer l'extension de périmètre (partie du FNGIR des anciennes communautés de communes).

Les intérêts de la dette représentent au BP 2018 185 K€, en baisse par rapport au BP 2017 à périmètre constant. En effet, conformément à la prospective, l'Agglomération finance ses investissements par une utilisation progressive des excédents ponctuels de ces dernières années. Cette gestion lui permet de maîtriser très strictement ce poste et donc ses dépenses de fonctionnement. La légère augmentation en 2018 (20 K€) est liée à la reprise d'emprunts relatifs aux eaux pluviales.

Les frais financiers prévisionnels s'élèvent pour leur part à 105 K€ et comprennent les frais de ligne de trésorerie et services bancaires : ils sont en baisse également, de 40%, compte tenu d'une gestion affinée de la trésorerie.

Les dépenses imprévues s'élèvent à 500 K€, soit 0,4 % des dépenses réelles de fonctionnement (maximum légal : 7,5 %).

La contribution du budget principal aux budgets annexes s'élève à 19,8 M€ répartis comme suit, dans le respect du pacte de soutenabilité s'agissant des budgets Transports et CRR :

- la subvention d'équilibre CRR pour 5,7 M€, soit une baisse de 4 % par rapport au BP 2017 mais en hausse de 0,2 M€ par rapport au réalisé 2017 compte tenu de recettes perçues par le CRR de la DRAC ;
  - la subvention d'équilibre Transports pour 13,8 M€ contre 11,6 M€ en 2017 : cette hausse liée au renouvellement de la DSP Transport reste conforme à la prospective, l'Agglomération ayant anticipé en 2016 un effort exceptionnel en faveur de la mobilité en 2018, en ajoutant 2 M€ à la trajectoire initiale, dans le cadre d'un nouveau pacte de soutenabilité
- Il faut souligner que la subvention d'équilibre prévue pour 2018 ne représente que 0,3 M€ de plus que celle de 2010, soit 1,4%. C'est bien en deçà d'une évolution entre 2010 et 2017 de la seule inflation (pourtant basse dans la dernière période).



- les subventions aux budgets annexes des Zones d'Activité Economique (251 K€) calculées au plus juste, en fonction des prévisions de chaque zone.

## 2.

### Les recettes de fonctionnement : 114 M€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT * Budget principal	BP 2017	BP 2018	% évolution BP 2018/BP 2017
Recettes des compétences et de l'administration générale	4 167 939	4 793 257	15,0%
Refacturation masse salariale des agents mis à disposition	3 877 107	3 743 097	-3,5%
Contribution des budgets annexes		1 570 000	-
Fiscalité	68 240 053	71 725 860	5,1%
Dotations de l'Etat et FPIC	22 695 318	22 963 042	1,2%
AC perçue	8 467 762	9 146 450	8,0%
Reversement excédent du Budget annexe Portes de Vesoul	0	103 952	-
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>107 448 179</b>	<b>114 045 658</b>	<b>6,1%</b>
<b>Total RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors résultats N-1 )</b>	<b>107 448 179</b>	<b>114 045 658</b>	<b>6,1%</b>

\* Opérations réelles

Les recettes des compétences et de l'administration générale s'élèvent à 4,8 M€. Elles sont constituées principalement :

- des refacturations de dépenses liées aux services mutualisés (hors masse salariale) : 1,2 M€,
- des revenus des immeubles (Maison Microtechniques, pépinière de Palente...) : 540 K€,
- de subventions de partenaires : notamment au titre du Contrat régional d'Aménagement de Développement Durable ; PCAET, TEPos...,
- de la taxe de séjour (estimée à 340 K€)
- des refacturations aux communes : aide aux communes (250 K€), ADS (200 K€).

Les recettes de refacturation de la masse salariale mise à disposition du CCAS (dans le cadre des mutualisations), d'associations (ATMO), des budgets annexes et de syndicats (SYBERT, SMABLV, SMSCoT, SMPSI, PMCFC) s'élèvent à 3,7 M€. Pour mémoire, pour la Ville de Besançon, le mécanisme de refacturation s'exerce via l'AC reçue de la Ville.

De plus, une contribution des budgets annexes Eau et assainissement aux frais généraux du budget principal (permettant la reconstitution exacte des dépenses de ces budgets en autonomie financière tout en garantissant une optimisation de moyens) est inscrite à hauteur de 1,6 M€.

Le produit de fiscalité 2017, hors rôles supplémentaires, est de 71,7 M€. Il augmente de + 5,1 % par rapport au BP 2017 (soit + 1,7 % par rapport au Compte Administratif 2017 intégrant les rôles supplémentaires)

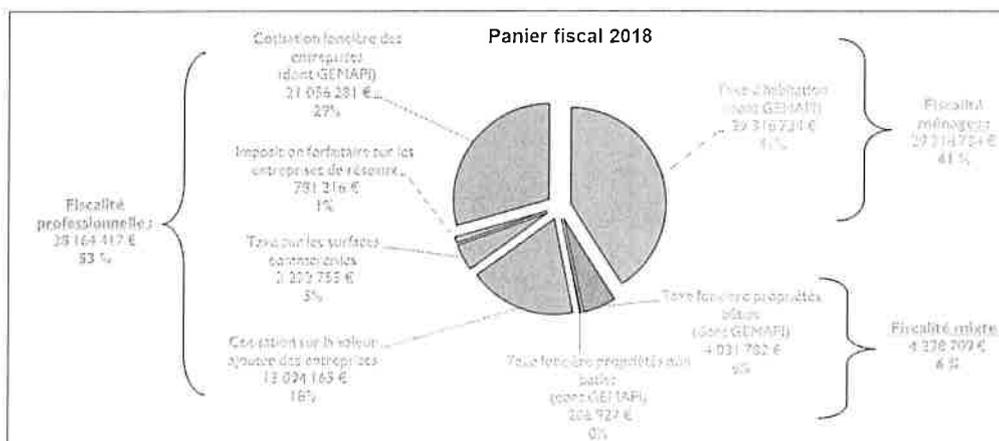
Il intègre le produit issu de l'extension de périmètre, (qui est compensé aux communes pour la part qui leur revenait notamment en matière d'impôts professionnels par l'Attribution de Compensation), en fonction des dispositifs de lissage des taux et des bases minimum de CFE, mais également la nouvelle taxe GeMAPI (taxe affectée dont le produit est réparti sur la taxe d'habitation, les taxes foncières et la cotisation foncière des entreprises).

La revalorisation forfaitaire des bases est de 1,2 % conformément à l'inflation constatée en novembre 2017.

Seuls 0,89 M€ relèvent de l'impact des évolutions de taux (1,1 M€ avec la taxe GeMAPI).

Fiscalité	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Evolution BP 2018/2017
Taxe d'habitation (TH)	28 478 298	28 610 145	29 217 882	2,6%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	3 172 540	3 191 353	3 922 282	23,6%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	21 566	21 407	21 473	-0,4%
Taxe additionnelles sur les propriétés non bâties (TAFNB)	189 244	184 470	184 539	-2,5%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	20 176 363	20 540 335	21 014 720	4,2%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises CVAE)	12 155 241	12 449 884	13 094 165	7,7%
Taxe sur les surfaces Commerciales (TASCOM)	3 346 025	3 995 427	3 232 755	-3,4%
Inposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	700 776	773 481	781 216	11,5%
GEMAPI (ventilée sur TH, TFB et CFE)	-	-	252 828	
<b>Sous total (hors rôles supplémentaires)</b>	<b>68 240 053</b>	<b>69 766 502</b>	<b>71 721 860</b>	<b>5,1%</b>
Rôles supplémentaires CFE		676 824		
Rôles supplémentaires TH		81 017		
Rôles supplémentaires TF		8 940		
Rôles supplémentaires IFER		1 301		
<b>TOTAL FISCALITE</b>	<b>68 240 053</b>	<b>70 534 584</b>	<b>71 721 860</b>	<b>5,1%</b>

Les prévisions de produit présentées dans le tableau ci-dessus résultent de nos prévisions d'évolution des bases d'imposition et des taux, votés dans un rapport spécifique, et de certaines informations déjà connues (CVAE notamment, en hausse de 7,7 %). Elles sont établies à partir des produits réalisés 2017, corrigés de certains éléments. Ainsi, la taxe additionnelle sur le foncier non-bâti est en baisse à la suite de bases réalisées inférieures aux bases prises en compte lors du vote du Budget Primitif 2017, et la prévision de TASCOM 2018 correspond au produit 2017 de cette taxe, déduction faite de l'avance de 50 % payée par les surfaces commerciales de plus de 2 500 m<sup>2</sup>.



La répartition du panier fiscal reste la même qu'en 2016 et 2017 avec une fiscalité professionnelle représentant 53% du produit total, 42% étant constitués de la fiscalité ménages et 5% par la fiscalité mixte. Depuis 2011, première année de perception des impositions « ménages », cette proportion est stable.

**Les compensations fiscales** s'élèvent à 1,7 M€ et sont globalement stables par rapport à 2017 du fait de la prolongation des exonérations « demi-part veuves » décidée en 2017 et malgré la suppression de la Dotation Unique des Compensations Spécifiques à la Taxe Professionnelle (DUCSTP), dont la CAGB ne percevait d'ailleurs plus qu'un montant minime (44 K€).

Les compensations de taxes foncières, désormais exclues des variables d'ajustement de l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités, demeurent compensées dans les mêmes proportions qu'en 2017.

La **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** diminue de **1,1 %**, soit **-0,2 M€** par rapport au notifié 2017 (le BP 2017, prévu à 17,9 M€, n'avait en effet pas pu intégrer la bonification destinée aux agglomérations, celle-ci n'étant pas connue lors de la préparation budgétaire : elle a fait l'objet d'un ajustement en décision modificative). Cette évolution résulte uniquement de l'écrêtement dans le cadre d'une enveloppe nationale stable.

Dotation Globale de Fonctionnement	Budget 2017	Prévision de CA 2017	BP 2018	Evolution BP 2018 / 17
dotation d'intercommunalité	4 716 902	4 716 902	4 782 939	1,4%
dotation part compensation	13 743 796	13 743 796	13 468 920	-2,0%
	18 460 698	18 460 698	18 251 859	-1,1%

Quant à l'enveloppe nationale du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP), elle diminue de **14 %** conformément à la loi de Finances 2018, ce qui ramène le FDPTP à **1,4 M€**.

Le dispositif de garantie du **FPIC** a été modifié par la Loi de Finances 2018. Les EPCI non éligibles vont recevoir en 2018 une attribution de garantie égale à 85 % de l'attribution reçue en 2017, au lieu de 75% initialement prévus. Pour 2019, cette attribution de garantie devrait être égale à 70 % de l'attribution reçue en 2018. **Une recette du FPIC est donc attendue à hauteur de 1,56 M€ en 2018. A noter qu'une contribution est également inscrite en dépense à hauteur de 147 K€ (contre 39 K€ en 2017).**

Une recette de 9,1 M€ (contre 8,5 M€ au BP 2017) est perçue par le Grand Besançon au titre de l'**Attribution de Compensation**, dont 8,9 M€ versés par la Ville de Besançon (effets des transferts et mutualisations des services).

**Au final, l'épargne brute s'élève à 12,6 M€ : elle augmente par rapport au BP 2017 (12,1 M€) conformément à la prospective, pour financer le déploiement progressif du programme d'investissement.** Cela constitue la condition de la réalisation du renforcement de l'investissement décidé en 2016. Après remboursement du capital, **l'épargne nette dégagée s'élève à 11,6 M€ au BP (contre 11,2 M€ au BP 2017)**, ce qui est conforme à la limite prudentielle imposée par la prospective (8 M€ d'ici à 2020).

C'est un signe important des efforts déployés en matière de maîtrise du fonctionnement.

### 3. Les dépenses d'investissement : 24,4 M€ (contre 23 M€ en 2017)

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT *	BP 2017	BP 2018	% évolution BP 2018/BP 2017
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses des compétences et de l'administration générale	20 106 364	22 444 269	11,6%
Avances aux budgets annexes de Zones	1 033 800	0	-100,0%
Dépenses imprévues	1 000 000	1 000 000	-
Remboursement capital de la dette	900 000	1 000 000	11,1%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>23 040 164</b>	<b>24 444 269</b>	<b>6,1%</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors résultats N-1 )</b>	<b>23 040 164</b>	<b>24 444 269</b>	<b>6,1%</b>

\* Opérations réelles

**Les seules dépenses d'équipement, directes et indirectes, s'élèvent à 22,4 M€, en hausse de 11,6% soit + 2,3 M€ par rapport au BP 2017 (y compris les décalages de crédits de paiement de 2017 sur 2018 proposés par délibération spécifique). L'Agglomération poursuit le déploiement de son programme d'investissements prévus au PPIF. Parmi les principaux montants, on peut citer :**

- les itinéraires cyclables (926 K€),
- les travaux d'investissement sur la voirie d'intérêt communautaire (381 K€)
- le développement de l'économie, de la recherche et de l'enseignement avec :
  - l'aménagement de la ZAC des Marnières (673 K€),
  - Bio innovation (1,8 M€),
  - le fonds d'intervention économique ou FIE (180 K€),
  - la participation aux infrastructures routières RN57 (375 K€),
  - la participation au CROUS (313 K€),
  - l'acquisition des terrains pour la future ZAC Marchaux-Chaudefontaine (270 K€)
- le soutien à l'habitat à hauteur de 2,2 M€ pour la réhabilitation et la construction dans le parc privé et public ainsi que pour l'accession sociale,
- les aires d'accueil des gens du voyage (485 K€),
- le NPNRU (413 K€),
- l'amélioration du cadre de vie avec notamment les fonds « Centres de village » (260 K€) et « Isolation » (205 K€),
- GeMAPI (259 K€),
- l'aménagement de la base de loisirs d'Osselle – 1<sup>ère</sup> tranche (600 K€),
- la participation à la réfection de la piscine de Chalezeule (600 K€),
- la construction de la salle d'escalade (700 K€),
- les archives communautaires (325 K€),
- le projet équestre (500 K€)...

La reprise des résultats 2017 par anticipation au BP 2018 sur le budget annexe AIBO (Aire Industrielle de Besançon Ouest) permet de ne pas inscrire d'avance au BP 2018. A noter que l'avance inscrite en 2017 a été annulée en décision modificative avec la reprise des excédents du syndicat dissout.

Le **remboursement du capital de la dette** s'élève à 1 M€. Il intègre la reprise des emprunts consécutive au transfert de la compétence eaux pluviales (remboursement de capital 2018 : 47 K€).

**L'encours de dette au 01/01/2018 au budget principal est de 10,3 M€ (9,2 M€ d'encours au 31/12/2017 auquel s'est ajouté 1 M€ d'encours lié aux eaux pluviales).** Il est désormais composé de 8 prêts (dont 6 au titre des eaux pluviales), et est positionné à 90 % sur des taux flottants (Euribor 12 mois et Livret A, ce dernier étant jugé très protecteur en comparaison des taux flottants classiques) et à 10 % sur des taux fixes.

#### 4. Les recettes d'investissement : 24,4 M€

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT *	BP 2017	BP 2018	% évolution BP 2018/BP 2017
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
Recettes des compétences et de l'administration générale	2 212 196	8 038 623	263,4%
Remboursement avances par les budgets annexes de zones	58 353	57 754	-1,0%
FCTVA	500 000	300 000	-40,0%
AC investissement		199 128	
Recours à l'emprunt	8 155 522	3 228 157	-60,4%
AUTOFINANCEMENT par la SECTION DE FONCTIONNEMENT	12 114 093	12 620 607	4,2%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>23 040 164</b>	<b>24 444 269</b>	<b>6,1%</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT hors autofinancement, résultats N-1 et recours à l'emprunt</b>	<b>2 770 549</b>	<b>8 595 505</b>	<b>210,2%</b>

\* Opérations réelles

Les recettes d'investissement des compétences s'élèvent à 8 M€. Elles sont composées essentiellement de :

- refacturations à la Ville de Besançon et au CCAS des services communs dans le domaine de l'informatique, matériels et logiciels, parc auto (650 K€),
- subventions de l'Etat pour les aides à la pierre (280 K€),
- appel à projet TEPCV (100 K€),
- subventions de la Région ainsi qu'au titre du FEDER pour les itinéraires cyclables (458 K€),
- remboursement des avances Temis PSI (5,2 M€),
- subventions de la Région et de l'Etat au projet Bio innovation (470 K€).

La recette de FCTVA est estimée à 300 K€.

La loi de finances rectificative pour 2016 autorise l'imputation en section d'investissement de la part de l'attribution de compensation tenant compte du coût de renouvellement des biens. Cette possibilité permet ainsi aux communes d'éviter une baisse de leur épargne brute liée au transfert de charges d'investissement. Elle est mise en œuvre au BP 2018, suite à la délibération du Conseil communautaire du 29 janvier dernier, pour le transfert de la compétence eaux pluviales à hauteur de 0,2 M€.

Une fois estimées les dépenses et les recettes d'investissement de 2018, le besoin de financement par emprunt s'élève à 3,2 M€. Ce besoin sera ajusté lors de la reprise des résultats 2017 en décision modificative n°1, ce qui permettra au budget principal de poursuivre son désendettement.

Enfin, il convient de rappeler que la Loi de Finances avait prévu en 2016 d'étendre au bloc communal et intercommunal, la mise en place de la neutralisation budgétaire des amortissements des subventions d'équipement versées. L'objectif est d'assouplir les normes comptables ayant un impact budgétaire sur la section de fonctionnement du budget des collectivités pour dégager, dans les budgets locaux gérés en M14, de nouvelles marges d'action pour favoriser les investissements.

Cette neutralisation des amortissements des subventions d'équipement avait été décidée par le Grand Besançon lors du vote des Budgets Primitifs 2016 et 2017. Il est proposé de la confirmer à nouveau au BP 2018.

## C. LE BUDGET PRIMITIF 2018 DES BUDGETS ANNEXES

### 1. Le Budget annexe Transports

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS (opérations réelles)			
	BP 2017	BP 2018	% évolution 2018/2017
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe Transports</b>			
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
Prestations transports DSP / marchés affréteurs :	30 075 000	45 054 794	50%
- DSP urbaine	22 500 000	36 104 794	60%
- marchés affréteurs	7 575 000	8 950 000	18%
Charges de personnel	803 203	811 235	1%
Dépenses de fonctionnement courantes	1 348 290	1 131 714	-16%
Remboursement de VT	150 000	150 000	0%
Remboursement des intérêts de la dette	3 450 000	3 220 000	-7%
Autofinancement	10 594 873	10 440 317	-1%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>46 421 366</b>	<b>60 808 060</b>	<b>31%</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement (hors autofinancement)</b>	<b>35 826 493</b>	<b>50 367 743</b>	<b>41%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>			
VT	30 127 156	31 488 816	4,5%
Billetterie et supports publicitaires	380 000	10 989 012	2792%
Prestations transports scolaires	3 400 436	3 671 718	8%
DGD	290 962	290 962	0%
Autres recettes de fonctionnement	550 000	127 926	-77%
Recettes exceptionnelles (cessions d'actifs...)	65 983	423 878	542%
Subvention d'équilibre	11 606 829	13 815 748	19%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>46 421 366</b>	<b>60 808 060</b>	<b>31%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe Transports</b>			
<b>Dépenses d'investissement:</b>			
Opérations TCSP	18 759 447	8 340 952	-56%
Acquisition de bus et matériel roulants	2 254 518	2 200 000	-2%
Autres dépenses d'investissement	2 089 820	3 069 795	47%
Remboursement du capital de la dette	6 200 000	6 300 000	2%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>29 303 784</b>	<b>19 910 747</b>	
<b>Recettes d'investissement:</b>			
Subventions opération TCSP dont	7 976 835	4 002 000	-50%
- Tramway	6 112 000		-100%
- Infrastructures Nord, Voie en site propre Campus Temis Viotte	1 864 835	4 002 000	115%
Autres recettes d'investissement dont FCTVA	0	2 523 850	-
Recours à l'emprunt	10 732 076	2 944 580	-73%
Autofinancement	10 594 873	10 440 317	-1%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>29 303 784</b>	<b>19 910 747</b>	
<b>TOTAL Fonctionnement + Investissement</b>		<b>80 718 807</b>	
<b>BUDGET REEL (neutralisation autofinancement )</b>		<b>70 278 490</b>	

Le budget annexe Transports intègre au 1er janvier 2018 le renouvellement de la délégation de service public (DSP) Transports et des marchés affréteurs péri-urbains. Cela se matérialise par une augmentation des dépenses de prestations transports, mais également des recettes de fonctionnement liées.

Le budget annexe Transports est ainsi estimé à 80,7 M€ au total, dont 70,3 M€ hors épargne brute, soit 50,4 M€ en dépenses réelles de fonctionnement et 19,9 M€ en dépenses d'investissement.

a. Les dépenses et recettes de fonctionnement : 60,8 M€ (soit 50,4 M€ hors autofinancement)

Les prestations transports représentent 45 M€ en 2018 :

- la **DSP urbaine** : 36,1 M€. Le changement de délégataire pour l'exploitation du réseau de transports a engendré un changement dans le mode de gestion de la DSP, passant d'une DSP à contribution financière forfaitaire à une DSP à forfait de charges. Ainsi, l'ensemble des charges d'exploitation est désormais porté par le budget Transport, en parallèle de la perception de l'ensemble des recettes par le Grand Besançon.
- les **marchés affréteurs** : 8,9 M€, soit + 18 % par rapport au budget 2017. La hausse des charges du marché d'affrètement périurbain est intégralement imputable à l'extension du périmètre communautaire, l'année 2018 intégrant en année pleine l'exploitation du transport scolaire sur les 69 communes de l'agglomération et la desserte des 15 nouvelles communes par le réseau GINKO à compter de septembre 2017.

Les **charges de personnel** s'élèvent à 811 K€ et sont stables. Ce budget prend en compte le GVT ainsi que les mesures nationales.

Les **dépenses de fonctionnement courantes s'élèvent à 1,1 M€ et diminuent de 16%**. Elles sont principalement constituées :

- des prestations de services centraux (241 K€),
- des transports spéciaux qui comprennent la convention relative à la tarification multimodale signée avec la Région Bourgogne-Franche-Comté et la SNCF afin de promouvoir l'usage des transports publics, régionaux et urbains ainsi que des transports effectués à l'occasion d'opérations événementielles (Journée Portées Ouvertes, Forum des collégiens, etc.) soit un total de 260 K€ en intégrant l'extension de périmètre,
- de frais de fonctionnement liés à la Voie en site propre Campus - Temis - Viotte (106 K€),
- de divers frais de fonctionnement (277 K€), destinés aux frais de fonctionnement courant (affranchissement, fournitures, déplacements...) ainsi qu'aux impôts et taxes,
- de l'entretien courant et des réparations des poteaux et abribus non publicitaires déployés sur le réseau GINKO pour 80 K€.

Le **remboursement des intérêts de la dette** s'élève à 3,2 M€ et concerne essentiellement le Tramway.

Les prévisions de **remboursement de VT** s'élèveront à 150 K€, conformément au rythme des demandes.

Les **principales recettes** de fonctionnement du budget annexe Transports sont :

- le Versement Transport, estimé à 31,5 M€, soit + 4,5 % par rapport au budget 2017. Cette **évolution prévisionnelle est conforme à la réalisation de l'année 2017** ; elle intègre, en plus d'une évolution de 1,3 % conformément à la prospective, le versement de la compensation pour le passage de 9 à 11 salariés, ainsi qu'une estimation de 600 K€ suite à l'intégration de nouvelles communes, sur la base de la deuxième année du lissage du taux conformément à la décision du Conseil Communautaire.
- les recettes de billetterie (10,9 M€) conformément au nouveau mode de gestion,
- la contribution de la Région Bourgogne Franche-Comté au titre du transport scolaire de 3,6 M€,
- la subvention d'équilibre versée par le budget principal de 13,8 M€, conformément au nouveau pacte de soutenabilité (majorée de 2 M€ par rapport à la prospective initiale).

b. Les dépenses et recettes d'investissement : 19,9 M€

Les dépenses d'investissement sur l'opération TCSP s'élèvent à 8,3 M€, soit :

- 3,2 M€ au titre de l'AP/CP « Réalisation de la ligne de Tramway » destinés au paiement des soldes des marchés et aux travaux de finalisation. Pour rappel, le total de l'AP-AE a été réduit de 5 M€ en DM3 2016,
- 5,1 M€ financeront la voie en site propre bus Campus - Témis - Gare Viotte, dont les travaux devraient s'achever en 2018, avec le doublement du Pont de la Gibelotte

Par ailleurs, le budget d'investissement prévoit le renouvellement des bus et du matériel embarqué

(2,2 M€). Les autres investissements s'élèvent à 3,1 M€ dont notamment les travaux de mise aux normes et réhabilitation des dépôts (852 K€), les pôles d'échanges et voirie (600 K€) et la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée pour le réseau Ginko (1,2 M€). Pour mémoire, l'Agglomération s'est engagée dans un large programme dont les travaux ont débuté en 2016 pour permettre la mise à niveau de l'ensemble du réseau Ginko.

Le remboursement du capital de la dette est évalué à 6,3 M€ sur 2018, en hausse de 100 K€ de BP à BP. L'encours de dette est de 126 696 868 € au 31/12/2017, composé de 40 % d'encours à taux variable et 60 % d'encours à taux fixe principalement contractés auprès de la Caisse des Dépôts et de la Banque Européenne d'Investissement.

Le besoin de financement par **emprunt 2018** est estimé à **2,9 M€**.

## 2. Le Budget annexe CRR

Le budget annexe CRR est prévu à **7,5 M€ au total (6,8 M€ hors épargne brute), soit 6,4 M€ en dépenses réelles de fonctionnement et 0,8 M€ en dépenses d'investissement.**

BUDGET ANNEXE CRR (opérations réelles)			
	BP 2017	BP 2018	% évolution 2018/2017
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe CRR</b>			
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
Charges de personnel	4 904 492	4 937 558	0,7%
Maintenance bâtiment Cité des Arts, FRAC et brasserie Pixel	422 500	391 225	-7%
Dépenses de fonctionnement courantes	575 351	563 157	-2%
Dépenses imprévues	104 796	-	-100%
Remboursement des intérêts de la dette	145 125	124 550	-14%
Autofinancement	865 150	733 660	-15%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>7 017 414</b>	<b>6 750 150</b>	<b>-4%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>			
Recettes liées à l'activité d'enseignement (inscriptions)	488 010	487 327	-0,1%
Recettes externes (subvention pour le fonctionnement du CRR)	240 000	290 000	21%
Refacturation maintenance, bâtiment et utilisation des locaux partagés	236 100	156 000	-34%
Autres recettes de fonctionnement	78 300	79 823	2%
Subvention d'équilibre	5 965 004	5 727 000	-4%
Cité des Arts (refacturation partenaire)	10 000	10 000	
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>7 017 414</b>	<b>6 750 150</b>	<b>-4%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe CRR</b>			
<b>Dépenses d'investissement:</b>			
Autres dépenses d'équipement	222 150	142 660	-36%
Remboursement du capital de la dette	645 000	653 000	1%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>867 150</b>	<b>795 660</b>	<b>-8%</b>
<b>Recettes d'investissement:</b>			
Autres recettes d'investissement	-	60 000	-
FCTVA	2 000	2 000	0%
Autofinancement	865 150	733 660	-15%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>867 150</b>	<b>795 660</b>	<b>-8%</b>
<b>TOTAL Fonctionnement + Investissement</b>		<b>7 545 810</b>	
<b>BUDGET REEL (neutralisation autofinancement)</b>		<b>6 812 150</b>	

### a) Les dépenses et recettes de fonctionnement : 6,8 M€ (6 M€ hors autofinancement)

Les dépenses de fonctionnement sont en diminution de 4 % de BP à BP.

Les **charges de personnel** s'élèvent à 4,9 M€. Elles représentent près de 82 % des charges de fonctionnement réelles du budget CRR. Avec une hausse de 33 K€, soit + 0,7 %, la prévision budgétaire 2018 est marquée essentiellement par la prise en compte du glissement vieillesse technicité (GVT), avancements et promotions des agents ainsi que des mesures nationales.

Les **dépenses de fonctionnement courantes** sont estimées à 563 K€. Elles sont composées des actions culturelles et pédagogiques du CRR (272 K€), des prestations des services centraux (156 K€) et de charges diverses de fonctionnement (assurances, affranchissement, maintenance informatique, publications...).

Par ailleurs, les dépenses relatives à la maintenance du bâtiment « Cité des arts » s'élèvent à 391 K€ (soit une baisse de - 7%), dont 156 K€ sont refacturés à la Région pour le bâtiment « FRAC ».

Au titre du remboursement des intérêts de la dette, 125 K€ sont prévus, soit - 14 % par rapport à 2017.

Les recettes attendues de fonctionnement sont notamment :

- les recettes externes de la Région Bourgogne Franche-Comté et du Département du Doubs sous forme de subventions : 290 K€ soit + 50 K€ de subvention attendue de la Région Bourgogne Franche-Comté.
- les recettes liées à l'activité d'enseignement : 487 K€, prévues en stabilité par rapport au budget 2017 Ces recettes seront revues à la hausse compte tenu des décisions récentes prises en la matière dans le cadre du projet d'établissement,
- les recettes de refacturation maintenance, bâtiment et utilisation des locaux partagés : 156 K€ soit une baisse de - 34% due à un nouveau calcul des avances.

La subvention d'équilibre s'élève à 5,7 M€ en 2018.

b) Les dépenses et recettes d'investissement : 0,8 M€

Les dépenses d'équipement (143 K€) concernent le renouvellement des instruments (62 K€) l'inscription de crédits dédiés aux travaux sur le bâtiment de la Cité des Arts (48 K€) et l'acquisition de mobilier et informatique (33 K€).

Le remboursement du capital de la dette est prévu à hauteur de 653 K€. L'encours de dette au 31/12/17 est de 4 475 621 € entièrement indexé sur taux fixe.

En recettes d'investissement, il est prévu notamment :

- la vente d'instruments : 35K€
- la refacturation des travaux de 2017 et 2018 pour le FRAC : 25K€

### 3. Le Budget annexe de la Zone du Noret

BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET (opérations réelles)			
	BP 2017	BP 2018	% évolution 2018/2017
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe Zone du Noret</b>			
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
Etudes et travaux	510 000	371 752	-27%
Terrains		84 165	
Autofinancement	3 706	57 754	1458%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>513 706</b>	<b>513 670</b>	<b>0%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>			
Ventes	380 340	380 340	0%
Subvention d'équilibre	133 366	133 330	0%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>513 706</b>	<b>513 670</b>	<b>0%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe Zone du Noret</b>			
<b>Dépenses d'investissement</b>			
Remboursement Avances au budget principal	3 706	57 754	-
Dépôts et cautionnement		62 000	-
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>3 706</b>	<b>119 754</b>	<b>3131%</b>
<b>Recettes d'investissement:</b>			
Dépôts et cautionnement		62 000	-
Autofinancement	3 706	57 754	1458%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>3 706</b>	<b>119 754</b>	<b>3131%</b>
<b>TOTAL Fonctionnement + Investissement</b>		<b>633 424</b>	
<b>TOTAL BUDGET REEL (hors épargne brute)</b>		<b>513 670</b>	

Le budget annexe d'aménagement de la zone du Noret intègre les opérations de zones Noret 1 et Noret 2. En 2018 des ventes sont prévues à hauteur de 380 K€ complétées par une subvention prix versée par le Grand Besançon pour 133 K€ (conformément au plan de financement).

Ces recettes permettent de financer les acquisitions de terrains (84 K€) et les travaux (372 K€) inscrits en 2018 et de procéder au remboursement d'une partie de l'avance faite par le budget principal (57 K€).

Parallèlement, des crédits sont prévus en investissement (62 K€) conformément à la délibération du 16 novembre 2017 qui met en place un système de dépôt de garantie sur tous les parcs d'activité.

#### 4. Le Budget annexe Aménagement de la zone nord des Portes de Vesoul

BUDGET ANNEXE ZONE NORD DES PORTES DE VESOUL (opérations réelles)			
	BP 2017	BP 2018	% évolution 2018/2017
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe zone nord des Portes de Vesoul</b>			
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
Etudes , travaux et entretiens	71 474	70 544	75%
Reversement de l'excédent du budget annexe au budget principal		103 952	
Autofinancement	162 304	59 283	
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>233 779</b>	<b>233 779</b>	<b>0%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>			
Ventes	233 779	233 779	0%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>233 779</b>	<b>233 779</b>	<b>0%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe zone nord des Portes de Vesoul</b>			
<b>Dépenses d'investissement</b>			
Remboursement Avances au budget principal	162 304	59 283	-
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>162 304</b>	<b>59 283</b>	<b>-</b>
<b>Recettes d'investissement:</b>			
Autofinancement	162 304	59 283	
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>162 304</b>	<b>59 283</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL Fonctionnement + Investissement</b>		<b>293 061</b>	
<b>TOTAL BUDGET REEL (hors épargne brute)</b>		<b>233 779</b>	

Le budget de cette zone d'activité se réalise conformément au plan de financement de la zone établi lors de sa création (Conseil communautaire du 15/12/11).

La recette liée à la cession du lot 2 est inscrite en 2018 conformément aux prévisions de commercialisation. Les dépenses 2018 (travaux et entretiens) sont financées par les recettes des ventes qui permettront également le remboursement du solde des avances faites par le budget principal (59 K€) et le versement de l'excédent du budget annexe au budget principal (104 K€). A noter, ces prévisions budgétaires dépendent du calendrier de la vente du lot 2.

#### 5. Le Budget annexe Aire Industrielle de Besançon Ouest

BUDGET ANNEXE AIBO (opérations réelles)			
	BP 2017	BP 2018	% évolution 2018/2017
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe AIBO</b>			
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
Etudes , travaux et entretiens	2 967 600	5 189 888	75%
Honoraires	539 600	302 500	-44%
Taxes foncières et redevances	13 700	11 500	-16%
Terrains	340 880	399 670	17%
Autres dépenses	-	17 845	-
Remboursement des intérêts de la dette	19 500	72	-100%
Autofinancement	-2 571 043	5 379 739	
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 310 237</b>	<b>11 301 212</b>	<b>763%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>			
Ventes	1 283 981	930 966	-27%
Produits exceptionnels	26 256	-	-100%
Résultat N-1	-	7 905 236	
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>1 310 237</b>	<b>8 836 202</b>	<b>574%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe AIBO</b>			
<b>Dépenses d'investissement</b>			
Remboursement d'emprunt	453 800,00	116 900	-74%
Résultat N-1	-	778 810	
Dépôts et cautionnement	150 000	225 000	50%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>603 800</b>	<b>1 120 710</b>	<b>86%</b>
<b>Recettes d'investissement:</b>			
Dépôts et cautionnement	150 000	170 000	13%
Emprunt	2 571 043	-	-100%
Avance remboursable du budget principal	453 800	-	-100%
Autofinancement	-2 571 043	5 379 739	
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>603 800</b>	<b>5 549 739</b>	<b>819%</b>
<b>TOTAL Fonctionnement + Investissement</b>		<b>12 421 921</b>	
<b>TOTAL BUDGET REEL (hors épargne brute)</b>		<b>7 042 183</b>	

Le budget annexe « AIBO » permet l'aménagement et la commercialisation des ZAE (l'Echange, Vaux-les-Prés/Chemaudin, Serre-les-Sapins, Dannemarie/Chemaudin, Pouilley-les-Vignes, Pouilley/Pelousey, Besançon/François ...).

En 2018 les principales dépenses sont composées d'acquisition à hauteur de 400 K€ (essentiellement sur la ZA de François), d'études pour 288 K€ et de travaux pour 4 900 K€. Plus de 4 000 K€ sont consacrés à l'aménagement des phases 4 et 5 de l'Echange.  
Les recettes liées aux cessions de terrains sont estimées à 931 K€ (dont 643 K€ pour les terrains des phases 1, 2 et 3 de l'Echange).

Le budget est équilibré par la reprise par anticipation des résultats excédentaires de 2017.

## 6. Le Budget annexe Autres ZAE

BUDGET ANNEXE Autres ZAE (opérations réelles)			
	BP 2017	BP 2018	% évolution 2018/2017
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe Autres ZAE</b>			
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
Etudes , travaux et entretiens	188 000	721 710	284%
Honoraires et frais d'actes	12 000	28 800	140%
Terrains	300 000	751 776	151%
Autres dépenses (dont taxes et redevances)		32 500	
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>500 000</b>	<b>1 534 786</b>	<b>207%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>			
Ventes		916 202	
Subvention d'équilibre	500 000	117 249	-77%
Autres recettes		501 335	
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>500 000</b>	<b>1 534 786</b>	<b>207%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe Autres ZAE</b>			
<b>Dépenses d'investissement</b>			
Dépôts et cautionnement		150 000	-
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>150 000</b>	<b>-</b>
<b>Recettes d'investissement:</b>			
Dépôts et cautionnement		150 000	-
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>150 000</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL Fonctionnement + Investissement</b>		<b>1 684 786</b>	

Un budget annexe a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les extensions, créations et commercialisations des ZAE du Grand Besançon suite au transfert de compétence ZAE. En 2018 les dépenses inscrites sont essentiellement consacrées aux acquisitions de terrains (752 K€) et aux travaux (722 K€). Elles concernent notamment les ZAE de Besançon (Madeleine Brès, Tilleroyes-Trépillot), Saint-Vit (La Foulottière et Les grands Vaubrenots), Chatillon/Valentin (ex-SIEV), Miserey-Salines, Saône, Fontain et Boussières.

Ces dépenses sont financées en grande partie par les recettes de ventes. Une subvention d'équilibre sera versée pour participer à l'équilibre du budget annexe pour un montant maximal de 117 K€ en 2018.

Des crédits sont prévus en investissement conformément à la délibération du 16 novembre 2017 qui met en place un système de dépôt de garantie sur tous les parcs d'activité afin de garantir le respect des dispositions du permis de construire, la bonne exécution des travaux d'aménagement paysagers d'une parcelle et l'absence de dépôts de matériel et matériaux à l'extérieur d'un bâtiment.

## 7. Le Budget annexe Eau

BUDGET ANNEXE EAU (opérations réelles)	
	BP 2018
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe Eau</b>	
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>	
Charges de personnel	3 020 000
Dépenses de fonctionnement courantes (et exceptionnelles)	2 172 400
Agence de l'eau	3 460 000
Remboursement des intérêts de la dette (y compris frais financiers)	448 000
Autofinancement	3 990 600
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>13 091 000</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>	
Ventes d'eau	8 880 000
Agence de l'eau	3 410 000
Autres recettes de fonctionnement	801 000
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>13 091 000</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe Eau</b>	
<b>Dépenses d'investissement:</b>	
Dépenses d'équipement	5 543 600
Remboursement du capital des emprunts	1 066 000
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>6 609 600</b>
<b>Recettes d'investissement:</b>	
Autres recettes d'investissement	319 000
Recours à l'emprunt	2 300 000
Autofinancement	3 990 600
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>6 609 600</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>19 700 600</b>
<b>BUDGET REEL (hors épargne brute)</b>	<b>16 710 000</b>

La Communauté d'Agglomération exerce les compétences Eau et Assainissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Pour assurer le fonctionnement des deux services sur le plan financier, deux budgets annexes ont été créés, un budget relatif à l'Eau et un budget relatif à l'Assainissement, permettant d'effectuer à partir de janvier les dépenses et les recettes nécessaires.

Ces 2 budgets représentent au total près de 33 M€, dont 17,8 M€ en fonctionnement et 15,1 M€ en investissement. Ces budgets prévisionnels, en autonomie financière, sont construits sur la base des tarifs 2018 votés par le Conseil communautaire du 18 décembre dernier, des investissements en cours ou prévus à ce jour et dans l'attente de la reprise des résultats des communes et syndicats dissous, qui feront l'objet d'un ajustement en décision modificative.

Le budget Eau est prévu à 15,7 M€ (hors épargne brute représentant 4 M€ et permettant la couverture de la dotation prévisionnelle aux amortissements nette) : 9,1 M€ sont consacrés aux dépenses de fonctionnement et 6,6 M€ aux dépenses d'investissement (dont 1,1 M€ de remboursement du capital notamment de la dette transférée) : les seules dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 5,5 M€, avec un recours à l'emprunt estimé à 2,3 M€ (qui sera ajusté en décision modificative après reprise des résultats).

a. Les dépenses et recettes de fonctionnement : 9,1 M€ hors autofinancement

Les charges de personnel s'élèvent à 3 M€.

Les dépenses de fonctionnement courantes sont estimées à 2,2 M€. Elles comprennent notamment l'achat d'énergie, de produits de traitement, de matériels, d'analyses, de prestations. Elles comprennent également les frais de formation et la contribution au budget principal.

Les redevances versées à l'agence de l'eau s'élèvent à 3,5 M€. Elles correspondent à la redevance prélèvement, la redevance modernisation des réseaux de collecte et la redevance pollution domestique.

Au titre du remboursement des intérêts de la dette, 433 K€ sont prévus en 2018.

Les recettes de fonctionnement attendues sont notamment :

- les ventes d'eau 8,9 M€,
- les redevances à l'agence de l'eau 3,4 M€ (prélèvement, modernisation des réseaux de collecter et pollution domestique). Ces recettes sont ensuite reversées à l'Agence de l'Eau,
- les autres recettes de fonctionnement 0,8 M€ correspondent aux frais d'accès au Service, aux recherches de fuite, à la mise en place de branchements provisoires...

b. Les dépenses et recettes d'investissement : 6,6 M€

Les dépenses d'équipement (5,5 M€) concernent :

- les extensions de réseaux et renouvellement de canalisations,
- les travaux de réhabilitation du réservoir d'eau potable du Fort Benoît,
- la réalisation des branchements neufs,
- les travaux de génie civil sur les bâtiments d'exploitation,
- les installations générales sur les bâtiments d'exploitation,
- l'achat de matériels (pièces pour le réseau, véhicules, compteurs, mobilier, logiciels...),
- la réalisation d'études et diagnostics de réservoirs.

Le remboursement du capital de la dette est prévu à hauteur de 1,1 M€. L'encours de dette au 01/01/2018 est de 10,7 M€.

En recettes d'investissement, il est prévu 0,3 M€ de subventions pour la réalisation de travaux. Le recours à l'emprunt est estimé à 2,3 M€. Il sera ajusté en décision modificative après reprise des résultats issus du transfert de compétences.

## 8. Le Budget annexe Assainissement

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (opérations réelles)	
	BP 2018
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe Assainissement</b>	
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>	
Charges de personnel	3 555 200
Dépenses de fonctionnement courantes (et exceptionnelles)	3 745 000
Remboursement des intérêts de la dette (y compris frais financiers)	1 421 800
Autofinancement	4 551 000
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>13 273 000</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>	
Redevances et participations	10 755 000
Prime épuration	900 000
Eaux pluviales	1 190 000
Autres recettes de fonctionnement	428 000
Résultat n-1 (ne se réalise pas)	
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>13 273 000</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe Assainissement</b>	
<b>Dépenses d'investissement:</b>	
Dépenses d'équipement	6 463 700
Remboursement du capital des emprunts	2 045 800
Résultat n-1	
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>8 509 500</b>
<b>Recettes d'investissement:</b>	
Autres recettes d'investissement	458 500
Résultat n-1	
Recours à l'emprunt	3 500 000
Autofinancement	4 551 000
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>8 509 500</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>21 782 500</b>
<b>BUDGET REEL (hors épargne brute)</b>	<b>17 231 500</b>

Le budget Assainissement représente quant à lui 17,2 M€ (hors épargne brute de 4,6 M€ et permettant la couverture de la dotation prévisionnelle aux amortissements nette) : 8,7 M€ sont consacrés aux dépenses de fonctionnement et 8,5 M€ aux dépenses d'investissement (dont 2 M€ de remboursement du capital notamment de la dette transférée). Les seules dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 6,5 M€, avec un recours à l'emprunt estimé à 3,5 M€ (qui sera ajusté en décision modificative).

Les redevances aux usagers et participations représenteraient près de 11 M€.

### a. Les dépenses et recettes de fonctionnement : 8,7 M€ hors autofinancement

Les **charges de personnel** s'élèvent à 3,6 M€.

Les **dépenses de fonctionnement courantes** sont estimées à 3,7 M€. Elles comprennent notamment l'achat d'énergie, de produits de traitement, de matériels, d'analyses, de prestations. Elles comprennent également les frais de formation et la contribution au budget principal.

Au titre du **remboursement des intérêts de la dette**, 1,4 M€ sont prévus en 2018.

Les **recettes attendues de fonctionnement** sont notamment :

- les redevances et participations assainissement collectif et non collectif 10,8 M€,
- la prime pour épuration 0,9 M€,
- la contribution eaux pluviales 1,2 M€ (versement du budget principal),
- les autres recettes de fonctionnement 0,4 M€ composées notamment des travaux de branchement, des contrôles de conformité et de subventions.

b. Les dépenses et recettes d'investissement : 8,5 M€

Les dépenses d'équipement (6,5 M€) concernent :

- la réalisation des branchements neufs,
- les travaux de restructuration et extension de bâtiment sur le site de Port Douvot,
- les travaux de génie civil sur les bâtiments d'exploitation,
- les installations générales sur les bâtiments d'exploitation,
- les travaux de renouvellement des réseaux,
- l'achat de matériels (véhicules, mobilier, matériel industriel...),
- la réalisation d'études.

Le remboursement du **capital de la dette** est prévu à hauteur de 2 M€. L'encours de dette au 01/01/2018 est de 26 M€.

En recettes d'investissement, il est prévu 0,5 M€ de subventions pour la réalisation des travaux. Le recours à l'emprunt est estimé à 3,5 M€. Il sera ajusté en décision modificative après reprise des résultats.

9. Le Budget annexe Déchets

Le BP 2018 du budget annexe Déchets a été voté lors du Conseil communautaire du 18 décembre 2017.

**A la majorité, 8 contre et 4 abstentions, le Conseil de Communauté :**

- **vote le budget primitif 2018, budget principal et budgets annexes, par chapitre conformément aux balances ci-annexées et au document comptable joint et reprend les résultats de l'exercice précédent pour le Budget Aire Industrielle de Besançon Ouest,**
- **confirme au titre de l'exercice 2018 la neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement du budget principal,**
- **approuve la Liste des Emplois Permanents et non permanents actualisée.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 100

Contre : 8

Abstentions : 4

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Recu le 13 AVR. 2018

Contrôle de légalité

## Annexe 1 - Répartition par chapitre

BUDGET PRINCIPAL							
Fonctionnement			Investissement				
	Chapitre	BP 2018		Chapitre	BP 2018		
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	13 861 291,00	opérations réelles	16 Remboursement de capital	1 010 000,00	
		012 Charges de personnel	35 855 004,00		20 Immobilisations incorporelles	3 509 823,47	
		014 Atténuations de produits	15 404 872,00		204 Subventions d'équipements versées	7 946 583,00	
		65 Subventions	35 129 809,00		21 Immobilisations corporelles	7 948 780,39	
		66 Charges financières	285 295,00		23 Immobilisations en cours	2 887 710,33	
		67 Charges exceptionnelles	388 779,30		26 Participations et créances rattachées à des participations	141 170,00	
		022 Dépenses imprévues	500 000,00		27 Autres immobilisations financières	202,00	
	<b>Total opérations réelles</b>		<b>101 425 050,30</b>	<b>Total opérations réelles</b>		<b>24 444 269,19</b>	
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	9 050 008,00	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	7 451 715,00	
		023 Virement à la section d'investissement	11 022 314,49		<b>Total opérations d'ordre</b>		<b>7 451 715,00</b>
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>20 072 322,49</b>		<b>TOTAL</b>		<b>31 895 984,19</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>121 497 372,79</b>	<b>TOTAL</b>		<b>31 895 984,19</b>	
	Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	8 204 535,00	opérations réelles	10 Dotations Fonds divers Reserves	300 000,00
73 Impôts et taxes			82 766 432,00	13 Subventions d'investissement reçues		2 942 262,00	
74 Dotations, subventions et participations			22 185 306,00	16 Recours à l'emprunt		3 238 156,90	
75 Produits de gestion courante			694 255,79	21 Immobilisations corporelles		5 235 489,00	
76 Produits financiers			11 000,00	27 Autres immobilisations financières		107 753,80	
77 Produits exceptionnels			10 000,00	<b>Total opérations réelles</b>		<b>11 823 661,70</b>	
013 Atténuations de charges			174 129,00	opérations d'ordre		040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	9 050 008,00
<b>Total opérations réelles</b>		<b>114 045 657,79</b>	021 Virement de la section de fonctionnement		11 022 314,49		
opérations d'ordre		042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	7 451 715,00		<b>Total opérations d'ordre</b>		<b>20 072 322,49</b>
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>7 451 715,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>31 895 984,19</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>121 497 372,79</b>	<b>TOTAL</b>		<b>31 895 984,19</b>		

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS (en HT)							
Fonctionnement			Investissement				
	Chapitre	BP 2018		Chapitre	BP 2018		
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	45 856 277,00	opérations réelles	16 Remboursement de capital	6 300 000,00	
		012 Charges de personnel	1 046 979,00		20 Immobilisations incorporelles	901 522,95	
		65 Subventions	11 432,00		21 Immobilisations corporelles	5 809 810,04	
		66 Charges financières	3 220 000,00		23 Immobilisations en cours	6 859 413,68	
		67 Charges exceptionnelles	83 054,86		27 Autres immobilisations financières	40 000,00	
		014 Atténuations de produits	150 000,00		<b>Total opérations réelles</b>		<b>19 910 746,67</b>
		<b>Total opérations réelles</b>			<b>50 367 742,86</b>	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	12 213 619,31	<b>Total opérations d'ordre</b>			<b>2 295 818,00</b>
		023 Virement à la section d'investissement	522 515,83	<b>TOTAL</b>			<b>22 206 564,67</b>
	<b>Total opérations d'ordre</b>		<b>12 736 135,14</b>	<b>TOTAL</b>		<b>22 206 564,67</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>63 103 878,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>22 206 564,67</b>		
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	11 055 563,00	opérations réelles	10 Dotations Fonds divers Reserves	2 274 018,00	
		73 Impôts et taxes	31 118 816,00		13 Subventions d'investissement reçues	4 251 832,00	
		74 Dotations, subventions et participations	17 839 803,00		16 Recours à l'emprunt	2 944 579,53	
		75 Produits de gestion courante	370 000,00		<b>Total opérations réelles</b>		<b>9 470 429,53</b>
		77 Produits exceptionnels	423 878,00		opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	12 213 619,31
		<b>Total opérations réelles</b>				<b>60 808 060,00</b>	021 Virement de la section
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	2 295 818,00	<b>Total opérations d'ordre</b>		<b>12 736 135,14</b>	
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>2 295 818,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>22 206 564,67</b>	
	<b>TOTAL</b>		<b>63 103 878,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>22 206 564,67</b>	

BUDGET ANNEXE DECHETS (en HT) - voté le 18/12/2017						
		Fonctionnement		Investissement		
		Chapitre	BP 2018	Chapitre	BP 2018	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	15 242 000,00	opérations réelles	16 Remboursement de capital	
		012 Charges de personnel	4 920 000,00		20 Immobilisations incorporelles	3 000,00
		65 Autres charges de gestion courante	67 000,00		21 Immobilisations corporelles	1 527 000,00
		67 Charges exceptionnelles	31 000,00		020 Dépenses imprévues	5 000,00
		022 Dépenses imprévues	1 000,00			
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>20 261 000,00</b>		<b>Total opérations réelles</b>	<b>1 535 000,00</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	731 700,00	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	105 025,00
		023 Virement à la section d'investissement	1 000,00			
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>732 700,00</b>			<b>Total opérations d'ordre</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>20 993 700,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1 640 025,00</b>
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	18 004 675,00	opérations réelles	16 Recours à l'emprunt	907 325,00
		74 Dotations, subvention et participations	2 820 000,00			
		75 Produits de gestion courante	30 000,00			
		77 Produits exceptionnels	6 000,00			
		013 Atténuations de charges	28 000,00			
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>20 888 675,00</b>		<b>Total opérations réelles</b>	<b>907 325,00</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	105 025,00	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	731 700,00
					021 Virement de la section de fonctionnement	1 000,00
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>105 025,00</b>			<b>Total opérations d'ordre</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>20 993 700,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1 640 025,00</b>

BUDGET ANNEXE CRR						
		Fonctionnement		Investissement		
		Chapitre	BP 2018	Chapitre	BP 2018	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	898 910,00	opérations réelles	16 Remboursement de capital	653 000,00
		012 Charges de personnel	4 968 030,00		20 Immobilisations incorporelles	4 717,00
		022 Dépenses imprévues	0,00		21 Immobilisations corporelles	137 942,51
		65 Subventions	13 000,00			
		66 Charges financières	124 550,00			
		67 Charges exceptionnelles	12 000,00			
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>6 016 490,00</b>			<b>Total opérations réelles</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	223 999,00	opérations d'ordre		
		023 Virement à la section d'investissement	509 660,51			
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>733 659,51</b>			<b>Total opérations d'ordre</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>6 750 149,51</b>		<b>TOTAL</b>	<b>795 659,51</b>	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	564 450,00	opérations réelles	10 Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00
		74 Dotations, subventions et participations	428 800,00		13 Subventions d'investissement reçues	25 000,00
		75 Produits de gestion courante	5 746 899,51		024 Produits de cessions	35 000,00
		013 Atténuations de charges	10 000,00			
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>6 750 149,51</b>			<b>Total opérations réelles</b>
	opérations d'ordre			opérations d'ordre	021 Virement de la section de fonctionnement	509 660,51
					040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	223 999,00
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>0,00</b>			<b>Total opérations d'ordre</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>6 750 149,51</b>		<b>TOTAL</b>	<b>795 659,51</b>

BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET (en HT)					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	BP 2018	Chapitre	BP 2018
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	455 916,50	16 Remboursement de capital	119 753,80
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>455 916,50</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>119 753,80</b>
		042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	969 586,80	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	911 833,00
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>969 586,80</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>911 833,00</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>1 425 503,30</b>		<b>TOTAL</b>
Recettes	opérations réelles	70 Produits de services	380 340,00	16 Remboursement de capital	62 000,00
		77 Produits exceptionnels	133 330,30		
	<b>Total opérations réelles</b>	<b>513 670,30</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>62 000,00</b>	
		042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	911 833,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	969 586,80
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>911 833,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>969 586,80</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 425 503,30</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1 031 586,80</b>

BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT PORTES DE VESOUL (en HT)					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	BP 2018	Chapitre	BP 2018
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	70 544,16	16 Remboursement d'avance	59 282,62
		65 Subventions	103 951,79		
	<b>Total opérations réelles</b>	<b>174 495,95</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>59 282,62</b>	
		042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	467 557,14	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	408 274,52
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>467 557,14</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>408 274,52</b>
<b>TOTAL</b>		<b>642 053,09</b>		<b>TOTAL</b>	<b>467 557,14</b>
Recettes	opérations réelles	70 Produits de services	233 778,57		
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>233 778,57</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>0,00</b>
		042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	408 274,52	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	467 557,14
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>408 274,52</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>467 557,14</b>
<b>TOTAL</b>		<b>642 053,09</b>		<b>TOTAL</b>	<b>467 557,14</b>

BUDGET ANNEXE AIBO (en HT)					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	BP 2018	Chapitre	BP 2018
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	5 921 401,00	16 Remboursement d'avance	341 900,00
		66 Charges financières	72,00	001 Résultat N-I	778 809,65
	<b>Total opérations réelles</b>	<b>5 921 473,00</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>1 120 709,65</b>	
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 540 039,04	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 969 067,35
		043 Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	72,00		
		023 Virement à la section d'investissement	5 379 737,96		
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>13 919 849,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>12 969 067,35</b>
<b>TOTAL</b>		<b>19 841 322,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>14 089 777,00</b>
Recettes	opérations réelles	70 Produits de services	930 966,00	16 Recours à l'emprunt	170 000,00
		002 Résultat N-I	7 905 235,82		
	<b>Total opérations réelles</b>	<b>8 836 201,82</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>170 000,00</b>	
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 969 067,35	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 540 039,04
		043 Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	72,00	021 Virement de la section de fonctionnement	5 379 737,96
<b>TOTAL</b>		<b>21 805 341,17</b>		<b>TOTAL</b>	<b>14 089 777,00</b>

BUDGET ANNEXE AUTRES ZAE (en HT)					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	BP 2018	Chapitre	BP 2018
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	1 534 786,00	16 Dépôts et cautionnement	150 000,00
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>1 534 786,00</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>150 000,00</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 534 786,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 534 786,00
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>1 534 786,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>1 534 786,00</b>
	<b>TOTAL</b>			<b>3 069 572,00</b>	<b>TOTAL</b>
Recettes	opérations réelles	70 Produits de services	916 202,00	16 Dépôts et cautionnement	150 000,00
		77 Produits exceptionnels	618 584,00		
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>1 534 786,00</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>150 000,00</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 534 786,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 534 786,00
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>1 534 786,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>1 534 786,00</b>
<b>TOTAL</b>			<b>3 069 572,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 684 786,00</b>

BUDGET ANNEXE EAU (en HT)					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	BP 2018	Chapitre	BP 2018
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	2 417 400,00	13 Subventions d'investissement	2 097,00
		012 Charges de personnel	3 020 000,00	16 Remboursement de capital	1 066 000,00
		014 Atténuations de produits	3 060 000,00	20 Immobilisations incorporelles	228 000,00
		65 Autres charges de gestion courante	70 000,00	21 Immobilisations corporelles	3 823 503,00
		66 Charges financières	433 000,00	23 Immobilisations en cours	1 490 000,00
		67 Charges exceptionnelles	100 000,00		
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>9 100 400,00</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>6 609 600,00</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	4 160 600,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	570 000,00
		023 Virement à la section d'investissement	400 000,00		
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>4 560 600,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>570 000,00</b>
<b>TOTAL</b>			<b>13 661 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 179 600,00</b>
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	13 062 000,00	13 Subventions d'investissement reçues	319 000,00
		74 Dotations, subvention et participations	11 000,00	16 Recours à l'emprunt	2 300 000,00
		75 Produits de gestion courante	6 000,00		
		77 Produits exceptionnels	10 000,00		
		013 Atténuations de charges	2 000,00		
	<b>Total opérations réelles</b>	<b>13 091 000,00</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>2 619 000,00</b>	
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	570 000,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	4 160 600,00
				021 Virement de la section de fonctionnement	400 000,00
<b>Total opérations d'ordre</b>			<b>570 000,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>4 560 600,00</b>
<b>TOTAL</b>			<b>13 661 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 179 600,00</b>

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (en HT)					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	BP 2018	Chapitre	BP 2018
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	3 610 000,00	16 Remboursement de capital	2 045 800,00
		012 Charges de personnel	3 555 200,00	20 Immobilisations incorporelles	401 000,00
		65 Autres charges de gestion courante	60 000,00	21 Immobilisations corporelles	4 847 700,00
		66 Charges financières	1 406 800,00	23 Immobilisations en cours	1 215 000,00
		67 Charges exceptionnelles	90 000,00		
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>8 722 000,00</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>8 509 500,00</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	5 501 000,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	950 000,00
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>5 501 000,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>950 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>14 223 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 459 500,00</b>	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	12 245 000,00	13 Subventions d'investissement reçues	458 500,00
		74 Dotations, subvention et participations	1 017 000,00	16 Recours à l'emprunt	3 500 000,00
		77 Produits exceptionnels	10 000,00		
		013 Atténuations de charges	1 000,00		
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>13 273 000,00</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>3 958 500,00</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	950 000,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	5 501 000,00
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>950 000,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>5 501 000,00</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>14 223 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 459 500,00</b>

BUDGETS CONSOLIDES BP 2018						
		Fonctionnement		Investissement		Fonctionnement + Investissement
Dépenses	Total opérations réelles	203 979 354,61	Total opérations réelles	63 254 521,44	267 233 876,05	
	Total opérations d'ordre	61 228 196,08	Total opérations d'ordre	27 196 518,87	88 424 714,95	
	<b>TOTAL</b>	<b>265 207 550,69</b>	<b>TOTAL</b>	<b>90 451 040,31</b>	<b>355 658 591,00</b>	
Recettes	Total opérations réelles	239 974 978,99	Total opérations réelles	29 222 916,23	269 197 895,22	
	Total opérations d'ordre	27 196 590,87	Total opérations d'ordre	61 228 124,08	88 424 714,95	
	<b>TOTAL</b>	<b>267 171 569,86</b>	<b>TOTAL</b>	<b>90 451 040,31</b>	<b>357 622 610,17</b>	

**Annexe 2 - Les ratios financiers du budget principal**

Ratios obligatoires (Budget principal)		CAGB	Moyennes nationales des communautés d'agglomérations
		BP 2018	2015 *
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	512 €	339 €
2	Produit des impositions directes/population	362 €	338 €
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	576 €	411 €
4	Dépenses d'équipement brut/population	72 €	85 €
		<i>Soit 113 € avec les subventions d'équipements</i>	
5	Encours de dette/population	52 €	390 €
6	DGF/population	99 €	127 €
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	35%	35,3%
8	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct.	89%	90,8%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	13%	20,8%
		<i>Soit 20 % avec les subventions d'équipements</i>	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	9%	95,1%

\*DGCL à partir des données DGFIP

### Annexe 3 - Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des budgets de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

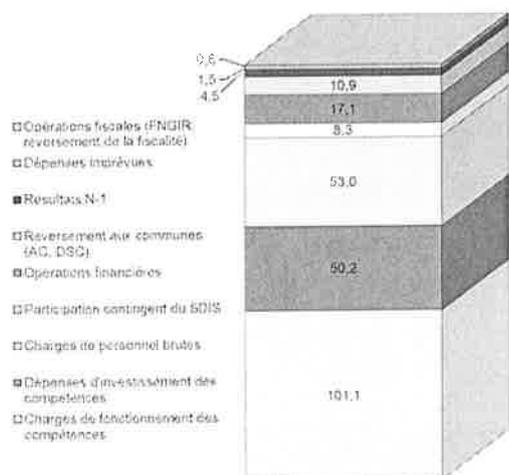
L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313.1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes. Dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est annexée dorénavant au budget et au compte administratif. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

#### LE BUDGET 2018 DU GRAND BESANCON

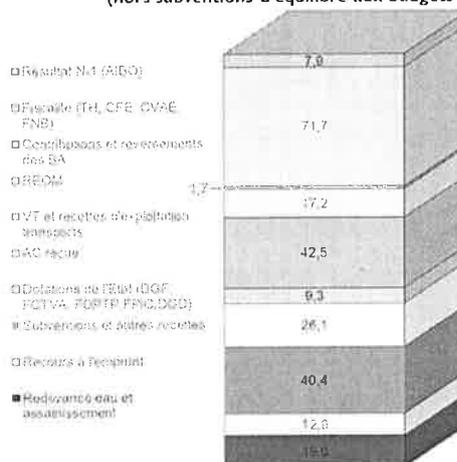
Le budget consolidé de la CAGB compte 10 budgets, un budget principal et 9 budgets annexes (Transports, Déchets, Conservatoire à Rayonnement Régional, Zone d'activité du Noret, Aménagement de la zone nord des Portes de Vesoul, Aménagement Industriel de Besançon Ouest, Autres Zones d'Activités Economiques, Eau et Assainissement).

**Tous mouvements confondus, le budget s'équilibre à 267,2 M€ (contre 219,8 M€ en 2017), et à 247,4 M€ avec neutralisation des subventions d'équilibre aux budgets annexes, avec une reprise anticipée des résultats 2017 uniquement sur le budget annexe AIBO.**

**DEPENSES CONSOLIDEES 2018 : 247,4 M€**  
(hors subventions d'équilibre aux budgets annexes)



**RECETTES CONSOLIDEES 2018: 249,4 M€**  
(hors subventions d'équilibre aux budgets annexes)



Ainsi le BP 2018 consolidé augmente de 22,7 % (+ 45,8 M€) par rapport au BP 2017 du fait essentiellement de la création de 2 nouveaux budgets annexes, concernant la reprise par l'Agglomération des compétences eau et assainissement (33 M€) auquel s'ajoute un nouveau mode de gestion de la DSP sur le budget annexe transports (avec encaissement direct par la CAGB des recettes de billetterie).

Le BP 2018 permet de poursuivre les quatre priorités de l'Agglomération qui sont l'attractivité et le rayonnement du territoire, l'économie et l'emploi, l'aide aux communes, le développement durable et la qualité de vie.

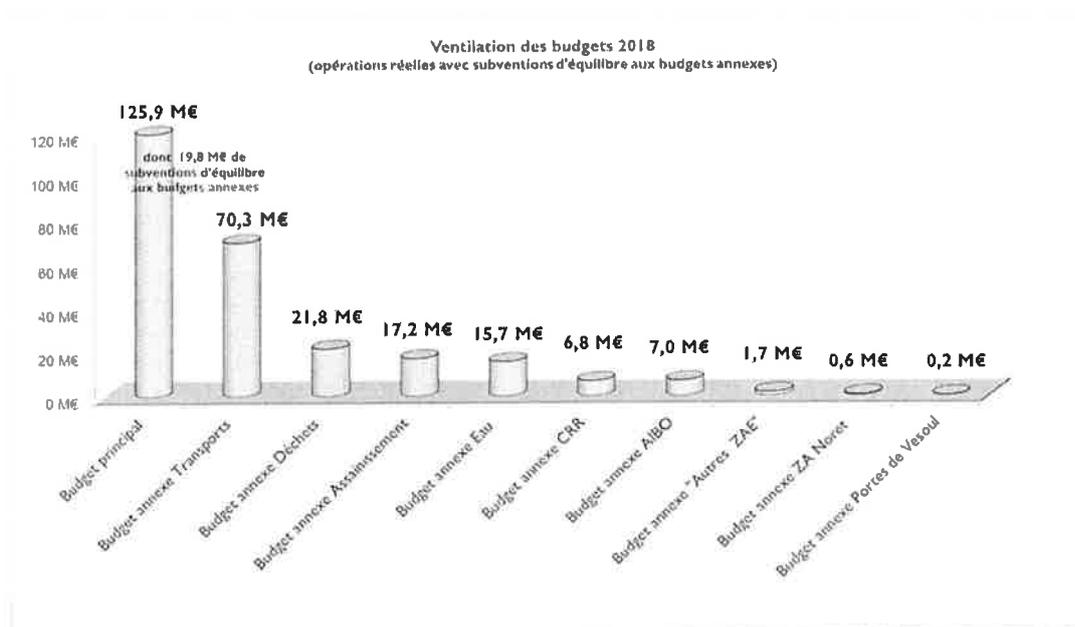
Après 4 ans de baisse des dotations de l'état, 2018 est la première année de contractualisation avec l'Etat visant à plafonner les dépenses de fonctionnement à 1,1% et ainsi éviter des baisse de dotations.

Le Grand Besançon s'inscrit également dans un nouveau projet de territoire s'appuyant sur 4 leviers : l'alliance, la cohésion, la transition et l'effervescence.

Enfin, le Grand Besançon poursuit la réflexion sur l'opportunité de passage en communauté urbaine afin de renforcer le territoire et continuer à être dynamique et attractif. Pour cela, le Grand Besançon doit prendre en charge la compétence voirie.

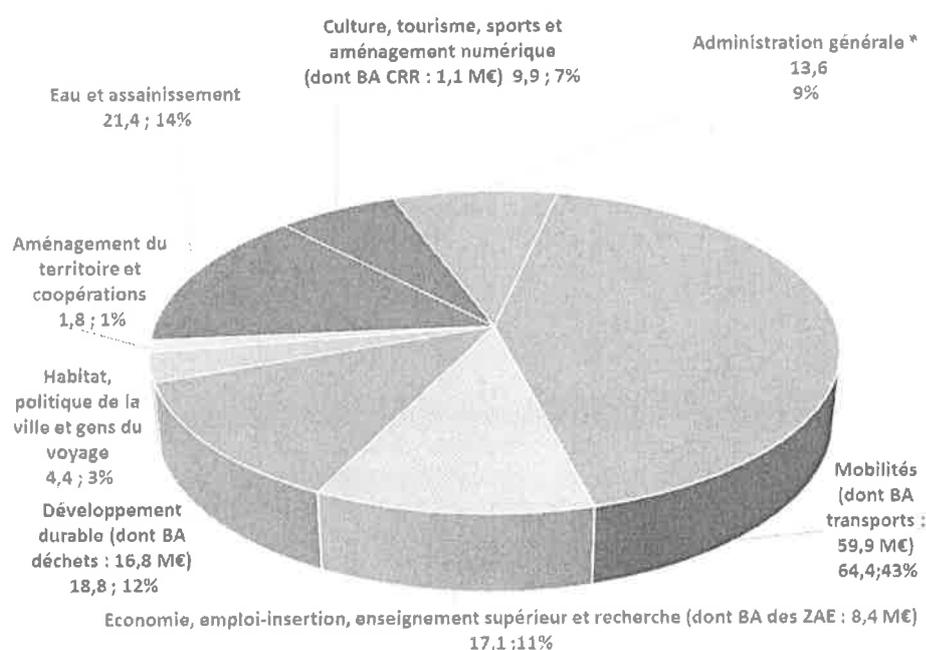
En 2018, le montant des dépenses d'équipement s'élève à 49,5 M€ et les dépenses de fonctionnement à 184,2 M€ (hors subventions d'équilibre) pour le Grand Besançon tous budgets confondus.

La ventilation par budget est la suivante :



Les politiques communautaires (fonctionnement et investissement, tous budgets)

Les dépenses des compétences (en M€ hors personnel)



\* dont 8,3 M€ de contribution au SDIS

Le budget 2018 confirme notamment le soutien du Grand Besançon à la mobilité (64,4 M€) et aux secteurs de l'économie (17,1 M€), du développement durable (18,8 M€) et de sa nouvelle compétence eau et assainissement (21,4 M€).



## LES ANNEXES BUDGETAIRES

Les documents budgétaires des différents budgets de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon sont assortis des annexes suivantes :

➤ **Les données synthétiques sur la situation financière de la commune.**

Plus communément appelé ratios et au nombre de 10 depuis la suppression des ratios relatifs au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (arrêté du 9 décembre 2014 relatif à l'instruction M14), les données synthétiques sont calculées pour la CAGB par rapport aux crédits prévus au Budget Primitif 2018 sur le budget principal et par rapport à la population totale 2017 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ces ratios font l'objet d'une comparaison avec la moyenne nationale des communautés d'agglomérations (source DGFIP. comptes de gestion 2015 ; calcul DGCL). Il convient de souligner que ces données, en plus d'être décalées de plusieurs années, ne tiennent pas compte des contextes différents (mode de gestion, population, service rendu...).

➤ **Les différents états de la dette**

Les états A2-1 (détail des crédits de trésorerie), A2-2 (répartition par nature de dette) et A2-4 (typologie de la répartition de l'encours) retracent pour chacun des budgets concernés les informations relatives à la dette : (prêteurs, caractéristiques de l'emprunt, gestion active de la dette, recours à des lignes de trésorerie ...).

**L'encours de dette du Grand Besançon ne comporte ni emprunt toxique, ni emprunt structuré.** 64 % de l'encours est à taux fixes, 36 % à taux variables.

Les encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2018 s'établissent comme suit :

- Budget principal : 10 270 207,56 €
- Budget annexe Transports : 126 696 867,77 €
- Budget annexe CRR : 4 475 621 €
- Budget annexe déchets : 0 €
- Budget annexe AIBO : 116 855,74 €
- Budget annexe eau : 10 710 689,16 €
- Budget annexe assainissement : 25 965 814,27 €

➤ **Les méthodes utilisées pour les amortissements**

La procédure d'amortissement est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. L'état indique pour chaque budget les procédures d'amortissement utilisées, les catégories de biens amortis et les délibérations relatives aux amortissements de certains biens.

Les subventions d'équipement versées (dépenses du compte 204) sont amorties selon des durées d'amortissement rallongées. En outre, depuis la loi de Finances rectificative pour l'année 2015, la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement est rendue possible par une opération d'ordre budgétaire. Cette option a été retenue à partir de 2016 par la CAGB au titre du budget principal.

➤ **Etat des provisions**

Cet état retrace les informations relatives aux provisions semi-budgétaires constituées par la collectivité ainsi que leur étalement.

➤ **L'équilibre des opérations financières en dépenses et en recettes**

Ces deux états ont pour objet de retracer les informations relatives à l'équilibre des opérations financières. Ils permettent de vérifier que les conditions d'équilibre, concernant le remboursement du capital de l'annuité des emprunts par des ressources propres, sont remplies.

➤ **L'état des emprunts garantis par la collectivité et le ratio correspondant**

Cet état (B1-1) permet de connaître les cautions et garanties d'emprunt accordées par le Grand Besançon auprès de personnes publiques ou privées ainsi que les caractéristiques des emprunts concernés. La garantie d'emprunt intervient dans le cadre des compétences de la collectivité. Les garanties d'emprunt accordées aux personnes de droit privé doivent respecter les règles prudentielles prévues à l'article L. 2252-1 du CGCT.

L'encours de dette garantie au 1<sup>er</sup> janvier 2018 s'élève à 152 978 945,13 €. Le ratio annuité de dette garantie (hors logements sociaux) / recettes réelles de fonctionnement, défini au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L 2252-1 du CGCT s'établit à 2,99 %, bien en deçà du taux plafond fixé (50 % des recettes réelles de fonctionnement).

➤ **Les états des autres engagements donnés et des engagements reçus**

Ces différents états permettent d'identifier, de recenser et de suivre les engagements donnés ou reçus ayant une incidence financière à court terme tant en dépenses qu'en recettes. Ils sont constitués principalement d'informations liées à des opérations d'aménagement/urbanisme.

➤ **Les subventions versées dans le cadre du budget**

Cet état résulte des dispositions de l'article L. 2311-7 du CGCT qui prévoit la possibilité d'attribuer des subventions dès le vote du budget. Ainsi, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de condition d'octroi, l'individualisation des organismes bénéficiaires dans cette annexe vaut attribution.

➤ **Les autorisations de programme et autorisations d'engagement**

Cet état a pour objet d'assurer le suivi des autorisations de programme et d'engagement votées par la collectivité dont le dispositif est prévu par l'article L.2311-3 et R. 2311-9 du CGCT.

➤ **L'emploi des recettes grevées d'affectation spéciale**

Cet état permet le suivi de certaines recettes affectées (notamment la taxe de séjour, la taxe GeMAPI). L'affectation obligatoire résulte notamment de dispositions législatives ou réglementaires.

➤ **L'état du personnel**

Cet état, obligatoire pour l'information de l'organe délibérant, recense le personnel en place de l'ensemble des budgets de la CAGB entre les différentes filières de la fonction publique territoriale, en indiquant pour chaque grade ou emploi, par catégorie, les emplois budgétaires et les effectifs pourvus, dont ceux à temps non complet. Pour le personnel non titulaire, il mentionne également les conditions de rémunérations et la justification du contrat au regard des textes.

➤ **Les listes des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier, des organismes auxquels adhère la CAGB, des établissements publics créés, des services individualisés dans un budget annexe et la liste des services assujettis en TVA et non érigés en budget annexe.**

Ces différents documents ont pour objet de présenter une vision élargie du périmètre financier de la collectivité. Figurent notamment dans ces documents la liste des organismes au bénéfice desquels la CAGB :

- détient une part de capital
- a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme
- a garanti en emprunt

➤ **Décisions en matière de taux et de contributions**

Ce document retrace les informations fiscales en matière de taux des contributions directes qu'elle perçoit (taxe habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, Cotisation Foncière des entreprises). En 2018, conformément aux orientations déterminées en 2015 qui ont institué un plan de marche en matière de stratégie fiscale, la CAGB augmentera de façon modérée les taux intercommunaux de fiscalité directe sur la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties ainsi que sur la contribution foncière des entreprises.

**Annexe 4 – Budget Principal 2018 détaillé par commission**

**COMMISSION 1 : ADMINISTRATION GENERALE**

DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
53 345 371 €	4 424 110 €	6 335 636 €	75 618 €
<b>57 769 481 €</b>		<b>6 411 254 €</b>	

A/ Investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4,4 M€. Elles sont constituées principalement d'une enveloppe de 2,4 M€ pour des opportunités d'acquisitions immobilières au cours de l'année 2018, de 1 M€ pour la participation du Grand Besançon à la restructuration du centre technique municipal et de 449 K€ pour le schéma directeur des eaux pluviales.

B/ Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées :

- des charges de personnel directes (35,4 M€), indirectes (remboursement de missions mutualisées pour 1,4 M€) et d'indemnités des élus (729 K€),
- de la contribution au SDIS (8,3 M€),
- des charges courantes relatives au fonctionnement de la collectivité (2,1 M€) telles que la gestion du patrimoine, les fournitures administratives, les frais d'assurances, les frais d'annonces légales et d'affranchissement...
- du budget Parc Auto Logistique mutualisé (2,6 M€),
- la compétence eaux pluviales (1,5 M€),
- des frais de communication (880 K€) dont notamment la réalisation du Magazine (215 K€), le salon littéraire (315 K€).

**COMMISSION 2 : MOBILITES**

**BUDGET PRINCIPAL**

DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
2 480 705 €	1 949 025 €	51 000 €	458 000 €
<b>4 429 730 €</b>		<b>509 000 €</b>	

A/ Investissement

En 2018, les crédits d'aménagement des itinéraires cyclables (926 K€) sont destinés à :

- solder les travaux de la piste de Saône - Gare de Saône,
- réaliser la piste Chalezeule/Chalèze pour valoriser l'accès à la piscine de Chalezeule,
- terminer la piste cyclable permettant de relier Novillars à Roche-Lez-Beaupré,
- démarrer la liaison Champvans/Champagney comprise dans le nouveau schéma directeur.

Une enveloppe de 375 K€ est dédiée à la participation de l'infrastructure routière RN57 pour le démarrage de la portion Beure-Amitié.

La gestion des voiries des zones d'activité économique nécessite l'inscription de 381 K€ pour les travaux d'investissement (renouvellement des revêtements), déduction faite du bonus d'AC de 27 470 € sur 4 ans restants 2018-2021.

B/ Fonctionnement

L'entretien des voiries d'intérêt communautaire représente 2,2 M€ et intègre :

- le montant de la convention de mise à disposition conclue avec la Ville de Besançon (1,1M€),
- l'entretien des voiries du patrimoine communautaire actuel,
- l'aménagement de la zone des marnières,
- l'entretien de la ZAE Pouilley-les-Vignes,
- l'entretien des parcelles des ZAE.

Cet entretien recouvre le traitement des voiries hors espaces verts ainsi que la maintenance de l'éclairage public.

Enfin la contribution de fonctionnement au Syndicat Mixte de l'Aérodrome Besançon La Vèze s'élève à 150 K€.

**COMMISSION 3 : ECONOMIE, EMPLOI-INSERTION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

**BUDGET PRINCIPAL**

DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
3 334 769 €	5 350 833 €	727 255 €	5 945 084 €
<b>8 685 602 €</b>		<b>6 672 339 €</b>	

A/ Investissement

Sur le projet Bio-innovation (1,8 M€), poursuite de la contribution du Grand Besançon se traduisant par une acquisition sous la forme de Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) d'une partie de ce site.

En matière d'aménagement de parcs d'activités (1,2 M€), le Grand Besançon poursuivra l'aménagement des ZAE suivantes :

- Nouvelle Ere : commercialisation des clairières "gare" et "entrée" et travaux d'aménagement connexes (concession sedia),
- Marchaux-Chaudefontaine : acquisition de fonciers sur le périmètre de projet,
- Portes de Vesoul : montage de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) en 2018 en vue d'une mise en concession en 2021,
- Temis : financement du SM PSI pour la réalisation de la ZAC Temis sous forme d'avances remboursables et participations, de rachats de voiries à sedia et subventions dans le cadre des acquisitions de réseaux eau-assainissement. Le SM PSI qui a concédé la ZAC à sedia poursuivra la commercialisation et l'aménagement des terrains.
- Marnières (672 K€) : Au BP 2018 les dépenses concernent principalement le paiement de la participation d'équilibre du Grand Besançon au déficit de la concession d'aménagement conformément au contrat de concession ainsi que la poursuite des opérations de déconstruction (démolition bâtiment SPEEDY, délocalisation de la SPA).

Une partie des crédits inscrits en "actions recherche innovation" (200 K€) sont basculés en investissement. Ils permettent de continuer à abonder le Fonds Régional pour l'Innovation, cofinancé avec la Banque Publique d'Investissement (BPI) et la Région Bourgogne-Franche-Comté et de soutenir ainsi des projets industriels innovants qui associent des laboratoires et des entreprises du territoire. Le choix de l'investissement plutôt que du fonctionnement porte sur la destination du fonds qui finance des projets d'investissement d'entreprises.

Le Grand Besançon participe à l'augmentation de capital de la société SPL 25 (121 K€) et de la société sedia, fusion entre la SedD (Société d'Équipement du Département du Doubs) et la SOCAD (Société Comtoise d'Aménagement et de Développement), pour 20 K€.

Suite à la décision de la ministre de l'Enseignement supérieur d'attribuer le siège du CROUS de Bourgogne Franche-Comté à Besançon pour 2019 en raison de la fusion des CROUS de Besançon et de Dijon, il est prévu 625 K€ dont 313 K€ en 2018 pour l'aménagement de ce dernier au sein de l'ex bâtiment CNRS, à côté du siège de la COMUE. Besançon, comme pôle universitaire régional, accueille déjà le siège du Rectorat de région académique et la siège de la Communauté universitaire d'Établissement Bourgogne Franche-Comté (Comue). Le choix d'installer à leur côté le siège du Crous BFC conforte le rôle de pôle d'équilibre du territoire bisontin au sein de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Une augmentation des crédits sur TEMIS Innovation-Maison des Microtechniques (MMT) à hauteur de 258 K€ ainsi que sur la pépinière de Palente à 60 K€ permettra la remise à niveau partielle des bâtiments qui ont besoin de travaux après 12 années de fonctionnement pour la MMT et pour palier à la vétusté de la pépinière de Palente.

Concernant les recettes :

- un dossier de subvention FEDER a été déposé pour la ZAC des Marnières. Les recettes attendues (2019 et 2020) ne seront inscrites que lorsque la notification sera reçue,
- Pour TEMIS et TEMIS Santé, 5,2 M€ seront remboursés par le SMPSI suite au rachat de voiries par la CAGB,
- Une recette à hauteur de 470 K€ est attendue en 2018 du CPER dans le cadre du projet Bio Innovation,
- la Région et le FEDER subventionnent les Industrie Culturelles et Créatives à hauteur de 162 K€.

## B/ Fonctionnement

Le dispositif Fonds d'Intervention Economique (140 K€) permet d'apporter une aide au loyer pour les entreprises qui s'installent et/ou qui s'agrandissent sur le territoire de la CAGB.

Le budget de la compétence Emploi/Insertion (340 K€) intègre les subventions aux structures d'insertion par l'activité économique... et est complété par des fonds destinés aux actions du contrat de ville (centre d'affaires de quartier, formations dans les secteurs en tension tels le numérique et les métiers de bouche...).

L'enveloppe dédiée à la Mission Locale s'élève à 385 K€ (subvention de fonctionnement intégrant le loyer dès que le transfert de bail aura été réalisé).

Le budget de la compétence Enseignement Supérieur Recherche Innovation (350 K€) permet le financement de contrats doctoraux pour répondre aux stratégies de soutien à des filières d'excellence. Concernant les pépinières d'entreprises, la contribution financière du Grand Besançon est estimée à 298 K€ pour Palente ; ce budget comprend les loyers, les charges locatives, l'entretien courant, les taxes foncières et la Délégation de Services Publics (DSP). Pour la Maison des microtechniques, cette somme est estimée à 452 K€.

Le montant consacré à la promotion économique et à la prospection à hauteur de 310 K€ permet la participation aux salons et de concentrer les actions sur un plan de communication utilisant fortement les réseaux sociaux et les supports dématérialisés, un plan de prospection entreprises via des rendez-vous partagés avec les partenaires.

L'incubateur d'entreprises de Franche-Comté, situé au sein de Temis Innovation, à Besançon, a été dissous en 2017. En effet, il lui a été réclamé la restitution de subventions européennes estimée à plus d'un million d'euros, qu'il n'a pas pu rendre faute de trésorerie. Une nouvelle structure académique pour l'entrepreneuriat a été créée fin 2017; elle sera opérationnelle courant 1<sup>er</sup> trimestre 2018. Une contribution de 75 K€ est prévue pour le financement des projets incubés.

Les recettes prévisionnelles de la redevance de la DSP pour la gestion des pépinières s'élèvent respectivement à 306 K€ pour TEMIS et 184 K€ pour Palente. La mise en service du « 52 rue Battant » (Industries Culturelles et Créatives) ainsi que du centre d'affaires de Nouvelle Ere avec le bâtiment Le Signal devrait apporter 10 K€ chacun de recettes locatives. Enfin, une recette de l'ordre de 75 K€ du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) devrait être perçue en 2018 pour l'animation du centre d'affaires des Auxons.

### COMMISSION 4 : DEVELOPPEMENT DURABLE

DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
1 078 626 €	824 000 €	759 733 €	229 500 €
<b>1 902 626 €</b>		<b>989 233 €</b>	

## A/ Investissement

La politique menée par le biais du fonds « Centres de village » se poursuit en 2018 (260 K€). Elle permet d'accompagner les communes dans la réalisation de certains travaux d'aménagement.

Pour la mise en œuvre des crédits TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte), 100 K€ sont identifiés en 2018 afin d'équiper des bâtiments du Grand Besançon en capteurs solaires photovoltaïques en autoconsommation notamment sur le centre de maintenance du tramway.

Le fonds « Isolation et énergies renouvelables » se poursuit et permet d'accompagner les projets d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics (travaux d'isolation, d'extinction de l'éclairage public). Pour ce soutien, une enveloppe de 205 K€ est inscrite au budget 2018.

La compétence "Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" (GeMAPI) a été transférée à la CAGB au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le budget 2018 (259 K€) correspond aux études et travaux à mener sur les ruisseaux identifiés comme prioritaires, pour lesquels des engagements ont déjà pris dans le cadre des contrats de rivières notamment. Les dépenses d'investissements inscrites dans le budget 2018 portent, d'une part, sur les études de restauration des cours d'eau de la Mouillère, Bénusse et des Longeaux, et les travaux à réaliser sur le ruisseau de la Lanterne. Les recettes seront constituées des subventions allouées pour la réalisation de ces opérations.

#### B/ Fonctionnement

Le Grand Besançon poursuit son accompagnement des actions de sensibilisation au développement durable portées par les associations et les communes (10K€).

Les crédits inscrits pour la biodiversité (60K€) concernent notamment l'accompagnement des communes dans le zéro pesticide. Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte a interdit, au 1er janvier 2017, l'utilisation des produits phytosanitaires par les structures publiques et dans les espaces publics comme les rues, jardins, parcs, voies de chemins de fer, bas-côtés de routes. Les animations de démarches « zéro phyto » pour les communes sont poursuivies (25K€). La poursuite du partenariat avec le Conservatoire botanique pour améliorer la connaissance des espaces naturels de l'agglomération est prévue en 2018 (35 K€).

Dans le cadre de la Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs, les 4K€ permettront de poursuivre le programme d'animations pour le grand public initié en 2016, ainsi que de soutenir l'initiative en cours de réflexion pour la mise en place d'un pâturage sur les coteaux.

La gestion de la pépinière d'activités (hébergement juridique et accompagnement des maraîchers) s'élève à 35 K€. Des crédits complémentaires sont réservés pour les taxes foncière et taxes d'aménagement (10 K€). Enfin, le restant des crédits contribuera à l'entretien général du site (15 K€). En 2018, les crédits Agriculture Sauge (60 K€) permettront de poursuivre le travail engagé sur le Projet Alimentaire Territorial et cofinancé en partie par le Programme National pour l'Alimentation : produits locaux pour les restaurateurs privés, travail d'animation avec le CCAS, étude d'opportunité pour une légumerie, cofinancement de la formation « de l'idée au projet »...

L'opération Fleurissement sera renouvelée en 2018. Organisée autour de 2 temps forts (concours et sensibilisation), elle sera l'occasion de mettre en valeur le fleurissement respectueux de l'environnement et des ressources. En 2018, une enveloppe de 10 K€ est prévue pour cette action. Elle tient compte de la réalisation en régie des supports de communication (affiche, programme, diplômes).

En 2018, le Grand Besançon, poursuit la mise en œuvre du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) afin de devenir un territoire à Energie positive en 2050. Pour cela, il réalisera un appui aux communes pour le développement des projets d'énergies renouvelables, une étude action pour le développement de la méthanisation (50 K€); des sessions de formation aux régulations des chaudières (10 K€); la mobilisation des acteurs économiques sur le plan climat (30 K€); une expérimentation pour le repérage des personnes en précarité énergétique (30 K€); des actions de communication sur la qualité de l'air (3 K€); la montée en compétence des professionnels sur le territoire en lien avec le pôle énergie et les consulaires (45 K€); la mise en place d'un test pour accompagner les changements de comportement (15 K€); une démarche interne sur l'accompagnement au changement pour la transition énergétique (14 K€), des actions d'accompagnement à l'auto-rénovation (3K€), le prêt de caméras thermiques aux particuliers et dans les communes (10 K€); la communication prévue dans le nouveau PCAET en matière de changement climatique, d'air, de sol (10 K€), et le reversement d'une partie des subventions TEPOS à la Communauté de Communes Vaïte-Aigremont (40 K€). Par ailleurs, le Plan climat Air Energie Territorial doit être révisé pour mi 2019, avec les nouvelles modalités issues de la loi de transition énergétique. L'étude permettant sa révision sera réalisée en 2018 pour un montant de 140 K€. En parallèle les recettes liées au Plan Climat sont de 208 K€ (Subventions et projet TEPOS).

Afin de mettre en œuvre la compétence relative à la qualité de l'air, une subvention de 207 K€ est attribuée à ATMO Franche Comté. En parallèle, les recettes liées au remboursement des frais de mise à disposition de personnel sont évaluées à 170 K€.

Concernant la compétence GeMAPI (199 K€) les dépenses de fonctionnement comprennent les contributions aux trois syndicats (135K€) : SMMS (Syndicat Mixte du Marais de Saône), EPTB Saône et Doubs (Etablissement Public Territorial du Bassin), SMAMBVO (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon), mais également des frais liés à la surveillance, au suivi, à l'entretien courant, aux visites et contrôles obligatoires de l'ouvrage hydraulique anti-crues, à l'entretien des berges (64K€).

Les recettes sont composées essentiellement de la taxe GeMAPI (257K€), et de subventions (4K€).

<b>COMMISSION 5 : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET GENS DU VOYAGE</b>			
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>RECETTES REELLES</b>	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
900 746 €	3 524 226 €	64 888 €	340 000 €
<b>4 424 972 €</b>		<b>404 888 €</b>	

#### A/ Investissement

##### Volet Habitat, Logement

Le Programme local de l'Habitat (PLH) 2013-2019 entre dans son avant-dernière année de mise en œuvre.

Pour l'année 2018, le programme d'aide à l'amélioration du parc de logements privés est calibré sur un budget de 700 K€ afin de poursuivre la dynamique engagée en termes de réhabilitation de ce parc. Il est à noter qu'à compter de 2018, les crédits pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage en faveur des propriétaires privés, initialement inscrits en fonctionnement, sont acquittés en investissement dans l'AP Habitat au sein de l'opération "Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2019" (à hauteur de 50 K€).

*NB : Ces crédits financent la prise en charge des coûts d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de réalisation d'audits énergétiques supportés par des propriétaires occupants modestes et bailleurs au cours de leurs projets d'éco-rénovation.*

Le budget pour la production de logements locatifs publics conventionnés à travers l'octroi d'aides financières aux organismes HLM sur fonds propres du Grand Besançon s'élève à 1,1 M€ dont 620 K€ à destination des offices publics d'HLM (GBH et Habitat 25), 450 K€ à destination des entreprises sociales de l'habitat (Néolia et SAIEMB) et enfin 30 K€ sont prévus pour les opérations de logements locatifs portées par les communes de l'EPCI.

200 K€ sont par ailleurs provisionnés pour le financement des opérations de réhabilitation dans le parc public.

Le programme d'aide à l'accession à la propriété (190 K€), mis en place à titre expérimental en 2014, a été maintenu sur la durée du PLH (jusqu'en 2019). Une réflexion est engagée pour étendre le programme au bénéfice d'opérateurs publics tels les bailleurs sociaux dans le cadre des programmes PSLA (Prêt social location-accession) et VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement).

Concernant le parc public, les crédits dédiés aux décisions de financement sur crédits délégués de l'Etat au titre des aides à la pierre sont de l'ordre de 280 K€.

##### Volet Accueil des gens du voyage

En 2018, 485 K€ sont budgétés pour financer les études pour l'acquisition et l'aménagement d'une aire de très grands passages d'une part et les études pour la réhabilitation de l'aire de la Malcombe d'autre part.

Par ailleurs, une enveloppe de 35 K€ est prévue pour permettre de financer des travaux de mise aux normes des équipements existants.

##### Contrat de Ville

Le protocole de préfiguration avec l'ANRU a été signé le 21 avril 2016. Les marchés d'études sous maîtrise d'ouvrage CAGB ont été lancés à compter de cette date. Des crédits à hauteur de 51 K€ ont été inscrits en 2018, ils permettront (en plus des reports) de finir les paiements des marchés d'études. Les demandes de crédits pour l'AP/CP Nouveau Programme National pour la Rénovation Urbaine (NPNRU) prévoient 361 K€ de crédits en 2018 pour des maîtrises d'œuvre urbaines et sociales et des opérations de reconstitution de l'offre.

## B/ Fonctionnement

### Volet Habitat, Logement

Le budget dévolu à l'animation de la politique d'amélioration de l'habitat privé s'élève à 100 K€ en 2018. Il est notamment destiné au financement du solde du programme d'intervention en faveur des copropriétés (marché "Mission copropriétés" attribué en octobre 2015).

Un budget de 33 K€ est inscrit sur le programme « Etudes et observatoire Habitat ». Il permettra notamment d'affermir les tranches conditionnelles du marché d'études en cours et relatif aux marchés de l'habitat et du logement sur le Grand Besançon et de mener des actions de communication au travers de foires, salons et brochures. Il permettra également l'élaboration du nouveau PLH 2020-2026.

Un budget de 35 K€ est mobilisé pour financer les études et animations de dispositifs relatifs au programme d'aide à l'accession à la propriété (accueil, accompagnement et sécurisation des ménages primo-accédants) ainsi que la participation du Grand Besançon au programme départemental de lutte contre l'habitat indigne (PIG RHI) piloté par le Département du Doubs.

Des crédits à hauteur de 25K€ sont inscrits au budget 2018 permettant le soutien d'associations œuvrant dans le domaine du logement (AIS «Agence Immobilière Social SOLIHA», CLCV «Consommation Logement Cadre de Vie», etc.) et la participation du Grand Besançon aux frais de fonctionnement du fichier partagé de la demande de logement social.

### Volet Accueil des gens du voyage

Le budget affecté au programme "Aires d'accueil des gens du voyage" est calibré à hauteur de 360 K€ en 2018 ; il intègre le financement du marché public de prestations de services conclu avec la société Hacienda, gestionnaire des aires pour le compte du Grand Besançon ainsi que des opérations de maintenance et de réparation des terrains et bâtiments relevant de la compétence du Grand Besançon en tant que propriétaire.

Un budget de 45 K€ en 2018 est inscrit pour permettre la prise en charge par la CAGB des conséquences en termes de salubrité liées aux stationnements irréguliers de caravanes. Il s'agit de prendre en charge des poses de bennes et des interventions en nettoyage dans le respect des conditions d'application de la délibération prise par le Conseil de Communauté.

### Contrat de Ville

Les subventions versées aux associations (289 K€) permettent de soutenir des structures pour des actions menées dans les quartiers prioritaires sur les thématiques différentes : tranquillité publique et prévention de la délinquance, éducation, sports, culture et expression artistique, santé et accès aux soins, accès à l'emploi, insertion et accès à la formation, développement économique et commercial, logement, habitat cadre de vie et mobilité, lutte contre les discriminations, participation des habitants et lien social, valeurs de la République et citoyenneté, pilotage, ingénierie, ressources et évaluation et tranquillité résidentielle . A ces actions s'ajoutent dès 2018, des projets complémentaires tels que le dispositif d'auto réhabilitation accompagnée permettant une mobilisation collective des habitants des quartiers prioritaires pour la rénovation de leur lieu de vie ; un accompagnement individuel à la scolarité permettant de mobiliser des étudiants au service de la réussite scolaire des enfants des quartiers prioritaires.

## COMMISSION 6 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET COOPERATIONS

DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
1 110 470 €	665 000 €	200 000 €	147 780 €
<b>1 775 470 €</b>		<b>347 780 €</b>	

## A/ Investissement

### Stratégie et Territoire

Après avoir élaboré une stratégie en matière de Smart City, et testé de nouveaux projets et expérimentations, l'agglomération a choisi de poursuivre la politique "Smart City" en 2018 (50 K€). Celle-ci repose sur quatre objectifs : proposer de nouveaux services aux habitants, améliorer l'efficacité de la collectivité, soutenir le développement économique, renforcer la participation citoyenne. Cette politique se concrétise autour de plusieurs projets déjà lancés ou qui le seront en 2018. La stratégie est d'apporter des fonds d'amorçage de projets, pour inciter les partenaires internes ou externes à s'engager dans des projets transversaux.

Les projets engagés avec la Caisse des Dépôts et Consignation sont poursuivis tels que la navette autonome à la Citadelle, la plateforme de diffusion de contenus ou encore le stationnement et les mobilités sur l'éco quartier de Viotte ou enfin les nouveaux services sur horodateurs avec la société Parkéon. Le projet de Planoise quartier d'excellence numérique est également poursuivi avec le projet e-inclusion.

#### Urbanisme

Il est prévu 615 K€ de crédits en investissement comprenant la poursuite des procédures d'élaboration ou de révision des PLU communes (275 K€), la numérisation des PLU (30 K€), Les études relatives au plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) pour 150 K€ et 190 K€ concernant le PLUi.

#### B/ Fonctionnement

#### Stratégie et Territoire

En dépenses, le budget de la commission correspond au versement de contributions à des structures partenaires : à l'AudaB (418 K€), au Pôle métropolitain Centre Franche-Comté (36 K€) et au SMSCoT (329 K€). La contribution à l'AUDAB permet la réalisation du programme partenarial ainsi que des études et schémas important pour la CAGB : projet de territoire, études préalables au PLUi, accompagnement au PLH, PDU, PCAET, stratégie du pôle métropolitain Centre Franche-Comté.

Fin 2017, le SM SCOT a voté la révision de son SCoT pour prendre en compte les évolutions intervenues depuis 2011 et pour intégrer 24 communes de Haute-Saône non couvertes jusqu'à présent par un SCoT. Ce dernier porterait sur deux EPCI couvrant 115 communes.

Les crédits de fonctionnement « Smart City » (20 K€) sont dédiés au soutien du développement du Fablab, pour pouvoir concevoir et proposer des modules d'initiation aux outils du Fablab et d'animation pour les primaires, et au projet e-inclusion dont la nécessité est la formation du personnel et des bénévoles.

Afin de mettre en œuvre de nouvelles modalités de dialogue avec les Grands Bisontins et à clarifier le rôle du Conseil de développement participatif (CDP), 20 K€ seront consacrés à :

- questionner les pratiques et les avis des usagers et des habitants pour étayer ses politiques publiques,
- faire émerger et mettre en débat des sujets importants pour les citoyens afin de développer leur pouvoir d'agir.
- campagne de communication dans le cadre de la préparation du renouvellement de l'instance en 2019.
- Le budget « prospective » s'élève à 119 K€ en 2018. Il permettra l'élaboration et la mise en œuvre du projet de territoire "Action Grand Besançon " destiné à prioriser les orientations politiques, de nouvelles méthodes de réalisation tout en associant les différents acteurs du territoire. Cette démarche s'accompagnera d'un besoin d'expertise et de communication. La poursuite sur la réflexion en passage en communauté urbaine est poursuivie (51 K€).

#### Urbanisme

Les dépenses de fonctionnement sont composées :

- des frais pour les annonces légales et enquête publique pour le PLUi,
- de la participation à l'agence foncière (20 K€). Soutien qui permet une bonne prise en compte de la question foncière dans les différentes politiques en œuvre,
- des frais de portage en lien avec l'EPF (38 K€).

Les recettes d'un montant de 200 K€ correspondent à la facturation des actes instruits pour les communes.

### COMMISSION 7 : CULTURE, TOURISME, SPORT ET AMENAGEMENT NUMERIQUE

#### BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
3 017 869 €	5 707 075 €	654 670 €	842 641 €
<b>8 724 944 €</b>		<b>1 497 311 €</b>	

## A/ Investissement

### Culture, tourisme, sport

Le budget 2018 intègre de nouveaux projets :

- versement de fonds de concours : archives communautaires (325 K€), fonds de concours musiques actuelles pour le soutien à l'extension de la Rodia et la réhabilitation des locaux de répétition du Bastion (140 K€), politique en matière d'appui aux hébergements touristiques comme l'hôtellerie (5 K€), réfection de la piscine Chalezeule (600 K€), aide à l'investissement sportif (50 K€),
- réhabilitation de la partie snack du camping de Besançon Chalezeule (120 K€),
- aménagement d'un accueil pour les cars de tourisme à Chamars (80 K€),
- consolidation des quais de la halte Deluz suite à des problèmes d'affaissements (200 K€),
- études pour le nouvel équipement aquatique (150 K€),
- projet d'installation de la compagnie Pagnozoo (cirque équestre), les études détermineront notamment les modalités d'implantation du site (500 K€)
- Par ailleurs, les projets qui se poursuivent :
  - APCP Equipements Fluviaux : finalisation d'extension et de mise aux normes de la capitainerie du Moulin Saint Paul (312 K€),
  - circuits pédestres et VTT : finalisation des circuits aménagés en vallée du Doubs amont (30 K€).
- versement de fonds de concours : plan de gestion Vauban (83 K€), soutien à l'investissement en matériel instrumental et pédagogique (50 K€),
- Construction de la salle d'escalade (700 K€),
- restructuration de la base de loisirs d'Osselle pour développer l'attractivité du site avec des travaux sur l'accueil, l'espace de baignade et la valorisation du paysage (600 K€),
- La contribution en investissement pour le Syndicat Mixte du Musée de Nancray est maintenue à 31 K€.

### Aménagement numérique

Le budget 2018 s'inscrit dans une logique d'investissement, de mise à niveau de moyens ou de développement des équipements.

Ce dernier permettra la poursuite de projets tels que :

- L'aide aux communes avec le dispositif Ordiclasse (140 K€),
- Le renouvellement des matériels (110 K€) Le remplacement progressif lissé sur plusieurs années des postes informatiques dans les services (remplacement des écrans, renouvellement des postes informatiques, réfection audio et vidéo des salles),
- Soutien au Fablab (5 K€).

Il prend en compte également les nouveaux projets :

- Développement du projet "Grandbesançon dans ma poche" inscrit dans le cadre de la smart-city et qui permettra de proposer des services et des informations aux citoyens et usagers sur smartphone,
- Gestion de la mise en place des CNI et passeports.

Dans le cadre des services communs aux trois entités CAGB, Ville de Besançon et CCAS, les dépenses d'investissement s'élèvent à 1,1 M€. Celles-ci comprennent l'acquisition de matériel pour renouveler les équipements afin de maintenir à un bon niveau, et de logiciels tels que des modules pour le logiciel RH, logiciel pour continuer et finir la dématérialisation.

Celles-ci comprennent l'acquisition :

- de matériels et licences pour maintenir le système d'information à niveau en adéquation avec les besoins des services (contrôle d'accès, stockage des données, serveurs...) ;
- de solutions applicatives répondant aux obligations réglementaires des collectivités et à l'impératif de mise à jour technologique (modules complémentaires au logiciel SIRH, poursuite de la dématérialisation des actes, évolutions SIG, Maximo...)

Ces dépenses font l'objet d'une refacturation via une subvention d'équipement calculée sur le montant HT des dépenses (55,74 % pour la Ville de Besançon, 35,27% pour la CAGB et 8,99 % pour le CCAS).

## B/ Fonctionnement

### Culture, tourisme, sport

En dépense, les contributions sont maintenues notamment celle au Syndicat Mixte du Musée de Nancray pour 340 K€, la Citadelle (50 K€), réseau Vauban (6 K€), réseau d'enseignement musical (70K€) et la participation aux manifestations culturelles tel que les Mardis des Rives (80 K€).

Le fonds d'aide en faveur des écoles de musique s'élève à 350 K€ en 2018, avec un renforcement du soutien accordé aux écoles structurantes. L'aide à la Rodia et au Bastion au titre du dispositif d'enseignement des musiques actuelles sera reconduite en 2018 dans le cadre de nouvelles conventions.

Les dépenses concernant le port fluvial d'agglomération portent sur le marché de gestion, l'entretien-maintenance et l'entretien relevant du propriétaire la promotion ainsi que l'achat de carburant et une prestation de sécurité (170 K€).

Dans le cadre des circuits pédestres et VTT, les crédits 2018 portent sur l'entretien des circuits aménagés et les outils de communication qui seront développés pour la partie Vallée du Doubs amont (50 K€).

Le Grand Besançon intervient également en soutien aux clubs sportifs de haut niveau à travers une enveloppe globale de 93 K€ par saison sportive à raison de 2 versements par an aux clubs soutenus, un au printemps et un à l'automne.

Afin de conduire le projet outdoor, une enveloppe de 60 K€ (+ 30K€ inscrits en communication) est budgétée pour organiser un salon en été 2018 permettant d'amorcer la communication de ce dernier qui commencera réellement en 2019.

La promotion touristique, compétence d'agglomération depuis 2017, porte essentiellement sur le financement de l'office de tourisme communautaire (570 K€) ainsi que les contributions aux autres actions de promotion touristique.

Des crédits (15 K€) sont prévus pour l'entretien du camping de Besançon-Chalezeule relevant du propriétaire et pour la taxe foncière.

Pour la gestion de la base de loisirs d'Osselle et son entretien, un budget de 45 K€ a été inscrit.

Les recettes de fonctionnement proviennent entre autre de la régie du port d'agglomération et correspondent aux encaissements des locations d'anneau, des fluides et de la vente de carburant (60 K€) et pour la plus grande partie de la taxe de séjour instaurée par la CAGB à compter de 2017 et affectée obligatoirement aux dépenses en faveur du développement touristique (340 K€).

### Aménagement numérique

Les dépenses de fonctionnement 2018 de la Direction des Systèmes d'Information (936 K€) se répartissent en frais de fournitures (3 K€), maintenance et réparation 104 K€, et frais de télécommunication 65 K€.

Le laboratoire de fabrication "Fablab", contribuant au quartier d'excellence numérique de Planoise, dispose d'un budget 2018 comprenant des loyers et charges pour 12 K€, 5 K€ pour organiser des manifestations et 5 K€ de consommables.

Parmi les 15 communes entrantes au Grand Besançon au 01/01/2017, 9 étaient membres de la Communauté de Commune de la Dame Blanche Bussièrès (CCDBB) qui adhérerait au syndicat Doubs Très Haut Débit THD. Afin de poursuivre le programme prévu, la CAGB adhère au syndicat Doubs THD à hauteur de 62 K€.

Sur la partie services communs aux trois collectivités (CAGB/Ville de Besançon/CCAS) le budget s'élève à 675 K€ et intègre principalement de la maintenance de logiciels et matériels (540 K€) et les locations de baies informatiques au Datacenter permettant le stockage des données (87 K€). Ces dépenses font l'objet d'une refacturation via le calcul de l'attribution de compensation (AC).

**Annexe 5 - Listes des emplois permanents et des emplois non permanents par budget**

**Budget principal**

GRAND BESANCON -LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS - BUDGET PRINCIPAL SITUATION AU 1/01/2018						
GRADES OU EMPLOIS	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS	AGENTS NON TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>	<b>8,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8,00</b>	<b>8,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8,00</b>
Directeur général des services	1,00		1,00	1,00		1,00
Directeur général des services	1,00		1,00	1,00		1,00
Directeur général adjoint des services	5,00		5,00	5,00		5,00
Directeur général des services techniques	1,00		1,00	1,00		1,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>	<b>323,00</b>	<b>0,00</b>	<b>323,00</b>	<b>277,69</b>	<b>22,70</b>	<b>300,39</b>
Administrateur territorial	8,00		8,00	7,00		7,00
Attaché territorial	116,00		116,00	86,04	20,90	106,94
Rédacteur territorial	105,00		105,00	92,13	1,80	93,93
Adjoint administratif territorial	94,00		94,00	92,52		92,52
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>	<b>400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>400,00</b>	<b>334,68</b>	<b>31,90</b>	<b>366,58</b>
Ingénieur territorial	91,00		91,00	67,20	12,90	80,10
Technicien territorial	107,00		107,00	78,80	15,00	93,80
Agent de maîtrise territorial	30,00		30,00	27,80		27,80
Adjoint technique territorial	172,00		172,00	160,88	4,00	164,88
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (d)</b>	<b>6,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6,00</b>	<b>5,80</b>	<b>0,00</b>	<b>5,80</b>
Infirmier territorial de soins généraux	2,00		2,00	1,80		1,80
Médecin territorial	2,00		2,00	1,00		1,00
Assistant territorial socio-éducatif	2,00		2,00	2,00		2,00
Agent social territorial	0,00		0,00	1,00		1,00
<b>FILIERE SPORTIVE (e)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (f)</b>	<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>	<b>4,60</b>	<b>0,00</b>	<b>4,60</b>
Bibliothécaire territorial	1,00		1,00	0,80		0,80
territorial de conservation du patrimoine et es bibliothèques	3,00		3,00	2,80		2,80
Adjoint territorial du patrimoine	0,00		0,00	1,00		1,00
<b>FILIERE ANIMATION (g)</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>
Animateur territorial	1,00		1,00	1,00		1,00
Adjoint d'animation territorial	1,00		1,00	1,00		1,00
<b>FILIERE POLICE (h)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (i)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i)</b>	<b>735,00</b>	<b>0,00</b>	<b>735,00</b>	<b>624,77</b>	<b>54,60</b>	<b>679,37</b>

**BUDGET PRINCIPAL**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2018	SECTEUR	EFFECTIFS	REMUNERATION	CONTRAT	
			Indice	Fondement du contrat	Nature du contrat
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>					
Attaché territorial	ADM	1	979	CDI	A : reprise activité privée
		2	864	CDD	Art. 3-3-2
		1	457	CDD	Art. 3-3-2
		2	434	CDD	Art. 3-3-2
		1	434	CDD	Art. 3-3-1
		1	843	CDD	Art. 3-3-2
		1	542	CDD	Art. 3-3-2
		1	1015	CDI	Art. 3-4
		1	999		
		1	985		
		1	916		
		1	801		
		0,9	821		
		1	759		
		1	734		
		1	703		
		1	653		
		1	617		
		1	916		
		1	668		
1	466				
Ingénieur territorial	TECH	1	786	CDD	Art. 3-3-2
		1	621	CDD	Art. 3-3-2
		1	458	CDD	Art. 3-3-2
		1	434	CDD	Art. 3-3-2
		1	379	CDD	Art. 3-3-2
		1	505	CDD	Art. 3-3-2
		1	1021	CDD	Art. 3-3-2
		1,9	830	CDI	Art. 3-4
		1	597	CDI	Art. 3-4
		1	551	CDI	Art. 3-4
Rédacteur territorial	ADM	0,8	377	CDD	Art. 3-3-1
		1	366		
Technicien territorial	TECH	4	377	CDD	Art. 3-3-1
		2	373		
		7	366		
		1	387		
		1	375		
Adjoint technique territorial	TECH	1	352	CDI	Art. 3-4
		3	347	CDD	Art. 3-1
<b>Total</b>		<b>54,60</b>			

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND BESANCON - BUDGET PRINCIPAL		
PREVISION POUR 2018 DES AGENTS CONTRACTUELS SUR POSTES NON PERMANENTS PAR FONCTION	EFFECTIFS EN ETP	NATURE DU CONTRAT
<b>art 3-2 (accroissement saisonnier)</b>		
adjoint de gestion administrative	0,6	CDD
agent d'accueil	0,2	CDD
technicien	0,5	CDD
artistes musiciens	0,1	CDD
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1,4</b>	
<b>art 3-1 (accroissement temporaire d'activité)</b>		
assistant de communication	1	CDD
adjoint de gestion administrative	0,5	CDD
adjoint technique ou adjoint technique polyvalent	1,5	CDD
agent d'accueil	0,5	CDD
agent d'entretien	2	CDD
animateur	2	CDD
chargé de communication	2	CDD
chargé de mission	3	CDD
enseignement de la musique (PEA, assistant d'enseignement)	3,5	CDD
instructeur droits des sols	1	CDD
journalistes pigistes	0,8	CDD
jury d'examen CRR	0,5	CDD
magasinier	0,5	CDD
manutentionnaire	1	CDD
regisseur - techniciens du spectacles	0,9	CDD
surveillant CRR	1	CDD
technicien	1,5	CDD
tests de recrutement	0,2	CDD
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>23,4</b>	
<b>A : Contrats aidés</b>		
apprenti	4	CDD
contrat d'avenir	4	CDD
contrat d'insertion	0	CDD
engagement service civique	25	CDD
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>33</b>	

## Budget annexe Transports

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND BESANCON - BUDGET TRANSPORTS - LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1/1/2018						
CADRE D'EMPLOI	POSTES BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR POSTES BUDGETAIRES EN ETPT		
	POSTES BUDGETAIRES A TEMPS COMPLET	POSTES BUDGETAIRES A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS	AGENTS NON TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE	2	0,00	2,00	1,80	0,00	1,80
Rédacteur territorial	2		2,00	1,80		1,80
FILIERE TECHNIQUE	13	0,00	10,00	11,90	0,00	9,90
Ingénieur territorial	6		6,00	4,90		4,90
Technicien territorial	3			2,00		
Agent de maîtrise territorial	1		1,00	2,00		2,00
Adjoint technique territorial	3		3,00	3,00		3,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (d)	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS SPECIFIQUES	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (sauf emploi fonctionnel)	15	0,00	12,00	13,70	0,00	11,70

## Budget annexe Déchets

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND BESANCON - BUDGET DECHETS - LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1/1/2018						
CADRE D'EMPLOI	POSTES BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR POSTES BUDGETAIRES EN ETPT		
	POSTES BUDGETAIRES A TEMPS COMPLET	POSTES BUDGETAIRES A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS	AGENTS NON TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS *	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE	20	0	20,00	13,40	0,00	13,40
Attaché territorial	3		3,00	2,00		2,00
Rédacteur territorial	6		6,00	4,60		4,60
Adjoint administratif territorial	11		11,00	6,80		6,80
FILIERE TECHNIQUE	104	0	104,00	91,90	4,00	95,90
Ingénieur territorial	5		5,00	3,80		3,80
Technicien territorial	7		7,00	6,60	1,00	7,60
Agent de maîtrise territorial	8		8,00	11,00		11,00
Adjoint technique territorial	84		84,00	70,50	3,00	73,50
FILIERE MEDICO-SOCIALE (d)	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS SPECIFIQUES	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (sauf emploi fonctionnel)	124	0	124,00	105,30	4,00	109,30

\* Detail des contrats et rémunérations dans le tableau ci-dessous

LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS - suite - CONTRATS DES AGENTS NON TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS						
DETAIL DES AGENTS NON TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS EN FONCTION AU 01/01/2018	CATEGORIES	SECTEUR	EFFECTIFS	REMUNERATION	CONTRAT	
				Indice	Fondement du contrat	Nature du contrat
	B		1			
Technicien Territorial		TECH	1	376	3-2	CDD
	C		3			
Adjoint technique territorial		TECH	3	347	Art. 3-1	CDD
<b>Total</b>			4			

ETAT DU PERSONNEL CONTRACTUEL SUR POSTES NON PERMANENTS AU 1/1/2018		
PREVISION POUR 2018 DES AGENTS CONTRACTUELS SUR POSTES NON PERMANENTS PAR FONCTION	EFFECTIFS EN ETP	NATURE DU CONTRAT
<b>art 3-2 (accroissement saisonnier)</b>		
adjoint de gestion	0,1	CDD
Agent de collecte	1,2	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1,3</b>	
<b>art 3-1 (accroissement temporaire d'activité)</b>		
ambassadeur de tri	2	CDD
référént territorial	1	
tests de recrutement d'agents de collecte ou chauffeurs	0,1	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>3,1</b>	
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>4,4</b>	

## Budget annexe CRR

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND BESANCON - BUDGET CRR - LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1/1/2018						
CADRE D'EMPLOI	POSTES BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR POSTES BUDGETAIRES EN ETP		
	POSTES BUDGETAIRES A TEMPS COMPLET	POSTES BUDGETAIRES A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS	AGENTS NON TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	8	0,00	8,00	5,60	2,00	7,60
Attaché territorial	2		2,00	1,00	1,00	2,00
Rédacteur territorial	3		3,00	2,00		2,00
Adjoint administratif territorial	3		3,00	2,60	1,00	3,60
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	7	0,50	7,50	6,50	1,00	7,50
Technicien territorial	1		1,00	1,00		1,00
Agent de maîtrise territorial	0		0,00	0,00		0,00
Adjoint technique territorial	6	0,50	6,50	5,50	1,00	6,50
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (d)</b>	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE</b>	70	9,55	79,55	64,15	10,71	74,86
Directeur d'établissement d'enseignement artistique	1		1,00	1,00		1,00
Bibliothécaire territorial	0	0,50	0,50	0,00		0,00
Professeur territorial d'enseignement artistique territorial	39	2,00	41,00	37,50	0,81	38,31
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0		0,00	0,00		0,00
Assistant territorial d'enseignement artistique	28	7,05	35,05	24,65	9,90	34,55
Adjoint territorial du patrimoine	2		2,00	1,00		1,00
<b>FILIERE ANIMATION</b>	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS SPECIFIQUES</b>	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (sauf emploi fonctionnel)</b>	<b>85</b>	<b>10,05</b>	<b>95,05</b>	<b>78,25</b>	<b>13,71</b>	<b>89,96</b>

LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS - suite - CONTRATS DES AGENTS NON TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS						
DETAIL DES AGENTS NON TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS EN FONCTION AU 01/01/2018	CATEGORIES	SECTEUR	EFFECTIFS	REMUNERATION	CONTRAT	
				Indice	Fondement du contrat	Nature du contrat
	<b>A</b>		<b>1,81</b>			
Professeur d'enseignement artistique		Cult	0,5	466	3-3-2	CDD
Professeur d'enseignement artistique		Cult	0,31	433	3-3-2	CDD
Attaché		Otr	1	542	3-3-2	CDD
	<b>B</b>		<b>9,9</b>			
Assistant d'enseignement artistique		Cult	0,4	357	3-4	CDI
Assistant d'enseignement artistique		Cult	9,11	377	3-3-1	CDD
Assistant d'enseignement artistique		Cult	0,15	480	3-3-1	CDD
Assistant d'enseignement artistique		Cult	0,24	459	3-3-1	CDD
	<b>C</b>		<b>2,00</b>			
Adjoint administratif principal de 2ème classe		Adm	1,00	351	3-1	CDD
Adjoint technique		Tech	1,00	347	3-2	CDD
<b>Total</b>			<b>13,71</b>			

ETAT DU PERSONNEL CONTRACTUEL SUR POSTES NON PERMANENTS AU 1/1/2018		
PREVISION POUR 2018 DES AGENTS CONTRACTUELS SUR POSTES NON PERMANENTS PAR FONCTION	EFFECTIFS EN ETP	NATURE DU CONTRAT
<b>art 3-2 (accroissement saisonnier)</b>		
adjoint de gestion	0	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>0</b>	
<b>art 3-1 (accroissement temporaire d'activité)</b>		
regisseur, technicien du spectacle	0,5	CDD
Infographiste	0,8	
enseignement : AEA, PEA	2,6	
musiciens, artistes	0,4	
surveillant de scolarité	0,3	
jury d'examen	0,5	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>5,1</b>	
<b>A : Contrats aidés</b>		
apprentis		CDD
contrat d'avenir	2	
contrat d'insertion	0	
engagement civique	5	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>7</b>	
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>12,1</b>	

## Budget annexe EAU

GRAND BESANCON- BUDGET EAU - LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1/1/2018							
CADRES D'EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS	AGENTS NON TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE		12,00	0,00	12,00	9,00	0,00	9,00
	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché territorial		1,00		1,00	1,00		1,00
	B	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur territorial		4,00		4,00	3,00		3,00
	C	7,00	0,00	7,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint administratif territorial		7,00		7,00	5,00		5,00
FILIERE TECHNIQUE		66,00	0,00	66,00	51,10	1,00	52,10
	A	5,00	0,00	5,00	4,90	0,00	4,90
Ingénieur territorial		5,00		5,00	4,90		4,90
	B	18,00	0,00	12,00	10,40	1,00	11,40
Technicien territorial		12,00		12,00	10,40	1,00	11,40
	C	45,00	0,00	45,00	35,80	0,00	35,80
Agent de maîtrise territorial		8,00		8,00	6,00		6,00
Adjoint technique territorial		37,00		37,00	29,80		29,80
TOTAL GENERAL		78,00	0,00	78,00	60,10	1,00	61,10

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2018	SECTEUR	EFFECTIFS	REMUNERATION	CONTRAT	
			Indice	Fondement du contrat	Nature du contrat
Technicien	TECH	1	366	CDD	Art - 3-3-1
Total		1,00			

PREVISION POUR 2018 DES AGENTS CONTRACTUELS SUR POSTES NON PERMANENTS PAR FONCTION	EFFECTIFS EN ETP	NATURE DU CONTRAT
<b>art 3-1 (vacance temporaire )</b>		
adjoint technique	0,5	CDD
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>0,5</b>	
<b>A : Contrats aidés</b>		
contrat d'avenir	1	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1</b>	
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>1,5</b>	

## Budget annexe ASSAINISSEMENT

CAGB - BUDGET ASSAINISSEMENT - LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1/1/2018							
CADRES D'EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS	AGENTS NON TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		8,00	0,00	0,00	2,80	0,00	2,80
	A	2,00		2,00	1,00		1,00
Attaché territorial		2,00		2,00	1,00		1,00
	B	2,00		2,00	0,00		0,00
Rédacteur Territorial		2,00		2,00	0,00		0,00
	C	4,00		4,00	1,80		1,80
Adjoint Administratif territorial		4,00		4,00	1,80		1,80
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		57,00	0,00	57,00	44,80	1,00	45,80
	A	2,00	0,00	2,00	3,00	0,00	3,00
Ingénieur territorial		2,00		2,00	3,00		3,00
	B	10,00	0,00	10,00	7,00	1,00	8,00
Technicien territorial		10,00		10,00	7,00	1,00	8,00
	C	45,00	0,00	45,00	34,80	0,00	34,80
Agent de maîtrise territorial		14,00		14,00	8,80		8,80
Adjoint technique territorial		31,00		31,00	26,00		26,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		65,00	0,00	57,00	47,60	1,00	48,60

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2018	SECTEUR	EFFECTIFS	REMUNERATION	CONTRAT	
			Indice	Fondement du contrat	Nature du contrat
Technicien	TECH	1	387	CDI	Art - 3-4

PREVISION POUR 2018 DES AGENTS CONTRACTUELS SUR POSTES NON PERMANENTS PAR FONCTION	EFFECTIFS EN ETP	NATURE DU CONTRAT
art 3-2 (accroissement saisonnier)		
art 3-1 (accroissement temporaire d'activité)		
agent technique	0,5	CDD
technicien	1	CDD
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1,5</b>	
A : Contrats aidés		
contrat d'avenir	1	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1</b>	
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>2,5</b>	

## Budget consolidé

Effectif du personnel du Grand Besançon au 1er janvier 2018 (en ETP)						
Source : liste des emplois permanents et non permanents adoptée au BP 2018						
BUDGET	EMPLOIS PERMANENTS	EFFECTIF STATUTAIRE SUR POSTE PERMANENTS	EFFECTIF NON STATUTAIRE SUR POSTES PERMANENTS	SOUT TOTAL DES AGENTS SUR POSTES PERMANENTS	PREVISION DES BESOINS TEMPORAIRES	TOTAL DES EFFECTIFS PERMANENTS ET NON PERMANENTS BUDGETES
PRINCIPAL	735	624,77	54,5	679,37	57,8	737,17
CONSERVATOIRE	95,05	76,25	13,71	89,96	13,1	103,06
DECHETS	124	105,3	4	109,3	4,4	113,7
TRANSPORT	15	13,7	0	13,7	0	13,7
EAU	78	60,1	1	61,1	1,5	62,6
ASSAINISSEMENT	65	47,6	1	48,6	2,5	51,1
<b>TOTAL</b>	<b>1 112,05</b>	<b>927,72</b>	<b>74,21</b>	<b>1 002,03</b>	<b>79,30</b>	<b>1 081,33</b>